REÇU EN PREFECTURE
le 09/03/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-200086379-20260303-DEL20260301

VILLE DE PONT-L'ÉVÊQUE

Procès-Verbal du Conseil Municipal
du 13 Janvier 2026 à 18 heures 30

Présents : Y. Deshayes, Christian Asse, Sandrine Boire, Jérémy Roseau, Véronique Gicquel-Auzannet, Jean-Michel Eude, Sylvestre Gout, Catherine Letellier, Corentin Riou, Murielle Knoll, Eric Legoux, Myriam Leroy, Jean-Pierre Crozet, Thierry L'huillier, Précilla Carré, Béatrice Gautier, Emmanuel Bardeau, Edith Aubert, Pierre Carrel.

Excusés : Marinette Lebon, Emmanuelle Isabelle, Laurent Weinreich Delphine Besson, Christian Grelé, Anne-Claire Poignard

Absents : Michel Lepaisant, Delphine Bachelot, Julie Morin, Eric Huet,

Pouvoirs :

Marinette Lebon a donné pouvoir à Edith Aubert
Emmanuelle Isabelle a donné pouvoir à Jérémy Roseau
Laurent Weinreich a donné pouvoir à Sylvestre Gout
Delphine Besson a donné pouvoir à Murielle Knoll
Christian Grélé a donné pouvoir à Christian Asse
Anne-Claire Poignard a donné pouvoir à Sandrine Boire

Désignation du secrétaire de séance : Corentin Riou a été désigné secrétaire de séance

Approbation du Procès-verbal de la séance du 16 Décembre 2025

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025 a été approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

REÇU EN PREFECTURE
le 09/03/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-200086379-20260303-DEL20260301

I – ADMINISTRATION GENERALE

DELIBERATION APPROUVANT LA MISE A JOUR DU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE - PDIPR

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal de la lettre en date du 21 septembre 1995 par laquelle Madame le Président du Conseil Général l'informe qu'en application de la loi 83-663 du 22 juillet 1983 le Département du Calvados a décidé de procéder à l'élaboration d'un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).

Cette loi prévoit que les communes concernées délibèrent d'une part sur le projet de plan départemental et, d'autre part, sur les chemins ruraux à inscrire (en les désignant de façon précise) empruntant des itinéraires de randonnées.

L'inscription au PDIPR, effective après délibération du Conseil Départemental, engage la commune sur le maintien des chemins ruraux concernés. En cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin rural inscrit au PDIPR, la commune doit informer le Département (via Calvados Attractivité) et lui proposer un itinéraire de substitution. Ce nouvel itinéraire devra être approprié à la pratique de la randonnée et ne saurait allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des voies empruntées.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

REÇU EN PREFECTURE
le 09/03/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-200086379-20260303-DEL20260301

Commune de Pont-l'Evêque
Commune fusionnée de Pont-l'Evêque
Annexe 2 : Listing des voies inscrites

identifiant	Classement	Nommé	Adressage
7275	CR	dit chemin de la Binette	Chemin Binette
7276	CR012	dit chemin de Binette	Chemin Binette
7277	CR009	dit de Gefosse	Chemin du Nouveau Monde
7278	CR009	dit de Gefosse	
7279	CR011	dit du Bois de Bailleul	Chemin du Bois de Bailleul
7280	CR031	dit du Bois de Bailleul à l'Ormerie	Chemin du Bois de Bailleul
7281	VC305	dit du Bois de Bailleul	
7282	VC103	dit du Cimetière	Chemin du Cimetière
	VC103	dit du Cimetière	Impasse de la Cour
7284	CR	dit Ruette aux Ladres	
7285	NULL	Chemin Tirard	

Commune de Pont-l'Evêque
Commune fusionnée de Coudray-Rabut
Annexe 2 : Listing des voies inscrites

identifiant	Classement	Nommé	Adressage
2694	NULL	chemin dit du Foumeau	

Considérant l'intérêt du dossier,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **EMET** un avis sur le projet de plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.
- **APPROUVE** l'inscription de la liste des chemins en annexe au plan départemental avec la possibilité de proposer des chemins complémentaires.
- **S'ENGAGE** en cas d'aliénation d'un chemin rural susceptible d'interrompre la continuité d'un itinéraire inscrit au plan départemental à assurer soit le maintien, soit le rétablissement de cette continuité par un itinéraire de substitution de même qualité.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

REÇU EN PREFECTURE
le 09/03/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-200086379-20260303-DEL20260301

CONSTAT DE LA DESAFFECTATION ET DU DECLASSEMENT DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER SITUE 18 RUE THOURET

Monsieur le Maire rappelle que la Ville de Pont-l'Évêque est propriétaire d'un ensemble immobilier situé aux 18 et 37 rue Thouret, à proximité immédiate du centre-ville. Dans le cadre du programme *Petites Villes de Demain*, la collectivité a reconstruit des locaux place Foch afin d'accueillir les services et activités auparavant installés sur ces deux sites.

Conformément au plan pluriannuel d'investissement, la cession de ces biens ne pouvait intervenir qu'après le déménagement des associations et du service de l'Établissement Public Numérique. Ces opérations étant désormais réalisées, il convient de procéder à la désaffectation et au déclassement des immeubles concernés.

Pour rappel, la désaffectation consiste à retirer un bien de son usage public ou de son affectation à un service public alors que le déclassement est l'acte juridique permettant de sortir un bien du domaine public afin de l'aliéner.

Les immeubles ont pour terrain d'assiette les parcelles cadastrées concernés :

- **18 rue Thouret** : section AC 258 – contenance totale de 1 226 m²

Les bâtiments du 18 rue Thouret ont accueilli successivement des équipements scolaires avec l'ancien collège, des services sociaux du département, la maison des associations et l'Établissement Public Numérique dès sa création en 2010.

Il est donc proposé de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement de ces immeubles du domaine public vers le domaine privé communal, conformément à l'article L2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU, le Code Général de la Propriété des Personnes Publics et notamment ses articles L.2111-1 et L.2141-1 et suivants ;
VU le descriptif des biens annexé,
VU le constat en date du 08 janvier 2026 de Monsieur Steven MAFIODO, clerc habilité au constat en l'étude de Maître ESNAULT, commissaire de justice.
VU la vacance des parties publiques des immeubles,

CONSIDÉRANT que ces bâtiments ne sont plus susceptibles d'être affectés utilement à un service public communal,

CONSIDÉRANT la cession de ces immeubles s'inscrit dans le Plan Prévision d'investissement et répond au programme Petite Ville de Demain,
CONSIDERANT que la parcelle cadastrée AC 258, sur laquelle se trouve l'ensemble immobilier, est aujourd'hui désaffectée de manière effective ;

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

REÇU EN PREFECTURE
le 09/03/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-200086379-20260303-DEL20260301

Monsieur EUDE demande ce que vont devenir les immeubles.
Monsieur le Maire répond que comme annoncé depuis plusieurs années, il est prévu de les vendre. Ce sera une part d'autofinancement pour les projets, notamment du Pré²
Monsieur EUDE demande s'il y a une idée d'affectation.
Monsieur le Maire répond que dans la vente il est indiqué ce que l'on souhaite en faire. Ce sera essentiellement de l'habitat, mais ça n'est pas limité à cela.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **PREND ACTE** du constat de Monsieur Steven MAFIODO, clerc habilité au constat en l'étude de Maître ESNAULT, commissaire de justice, justifiant de la libération des locaux situés sur la parcelle cadastrée AC 258, sis 18, rue Thouret, et de la fin de leur affectation à l'usage de service public.
- **CONSTATE** la désaffectation effective des immeubles sis 18, rue Thouret à Pont-l'Évêque ;
- **PRONONCE** le déclassement du domaine public au domaine privé communal des immeubles situés sur la parcelle cadastrée AC 258 d'une contenance de 1 226 m² ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et signer les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

CONSTAT DE LA DESAFFECTATION ET DU DECLASSEMENT DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER SITUE 37, RUE THOURET

M le Maire rappelle que les locaux situés au 37, rue Thouret (cadastré AD 6, 7 et 8 d'une contenance totale de 2 577 m²) ont été acquis par la Ville en 2005 auprès de l'EPFN, conformément à la convention de portage signée en 2000. Ils ont ensuite été mis à disposition de l'EPCI dans le cadre du transfert de compétence relatif aux équipements scolaires élémentaires. La construction de la nouvelle école maternelle impasse de l'Isle, puis celle du Pôle Enfance Terre d'Auge, ont mis fin à cette convention, entraînant la restitution des locaux à la Ville.

À ce jour, seul un appartement sur les deux que compte l'immeuble sur rue reste occupé, avec un bail arrivant à échéance le 14 janvier 2027.

Il est donc proposé de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement de ces immeubles du domaine public vers le domaine privé communal, conformément à l'article L2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU, le Code Général de la Propriété des Personnes Publics et notamment ses articles L.2111-1 et L.2141-1 et suivants ;
VU le descriptif des biens annexé,
VU le constat en date du 08 janvier 2026 de Monsieur Steven MAFIODO, clerc habilité au constat en l'étude de Maître ESNAULT, commissaire de justice.
VU la vacance des parties publiques des immeubles,

CONSIDÉRANT que ces bâtiments ne sont plus susceptibles d'être affectés utilement à un service public communal,

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

REÇU EN PREFECTURE
le 09/03/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-200086379-20260303-DEL20260301

CONSIDÉRANT la cession de ces immeubles s'inscrit dans le Plan Prévision d'investissement et répond au programme Petite Ville de Demain,

CONSIDERANT que les parcelles cadastrées AD 6,7et 8 sur lesquelles se trouvent l'ensemble immobilier, est aujourd'hui désaffectée de manière effective ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **PREND ACTE** du constat de Monsieur Steven MAFIODO, clerc habilité au constat en l'étude de Maître ESNAULT, commissaire de justice, justifiant de la libération des lieux établissant la désaffectation effective du domaine public de l'ensemble immobilier situé sur la parcelle cadastrée AD 6,7et 8, sis 37 rue Thouret, justifiée par la fin de leur affectation à l'usage de service public ;
- **CONSTATE** la désaffectation des immeubles sis 37, rue Thouret à Pont-l'Évêque
- **PRONONCE** le déclassement du domaine public au domaine privé communal des immeubles situés sur les parcelles cadastrées :
    - AD 6, 7 et 8 (2 577 m²)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et signer les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

PROCEDURE DE MISE EN CONCCURENCE POUR LA CESSION DES 18 ET 37 RUE THOURET

VU le Code Général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.2121-29 et L.2241-1 ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), notamment ses dispositions relatives à la cession des biens du domaine privé ;

VU le projet de règlement de consultation annexé à la présente délibération ;

CONSIDERANT que les biens concernés, relevant désormais du domaine privé de la commune, sont susceptibles d'être cédés comme le prévoit le plan pluriannuel d'investissement ;

CONSIDERANT que cette cession favorisera la revitalisation urbaine, la requalification patrimoniale et devra répondre aux besoins de la Ville en matière de logement, d'activités économiques, ou d'équipements ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'assurer une mise en concurrence loyale et transparente afin d'obtenir à la fois un prix conforme à l'estimation domaniale et un projet de rénovation/aménagement qualitativement pertinent au regard des intérêts de la commune ;

CONSIDERANT que le règlement de consultation fixe les modalités de dépôt des offres, de sélection et de négociation garantissant l'égalité de traitement des candidats et la recherche du meilleur prix assorti du meilleur projet ;

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

REÇU EN PREFECTURE
le 09/03/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-200086379-20260303-DEL20260301

CONSIDERANT que la cession ne relève pas du code de la commande publique mais d'une procédure de vente de biens du domaine privé organisée avec appel à projets pour des motifs d'intérêt public local

Madame GAUTIER demande si la vente se fera en plusieurs lots
Monsieur le Maire répond que non, c'est une vente en un seul lot. Ce sera un attributaire unique.
Madame CARRÉ demande s'il y aura une obligation de préserver les façades.
Monsieur le Maire répond que les 2 façades sur la rue Thouret sont protégées.
Madame AUZANNET-GICQUEL demande s'il y a un minimum d'étages.
Monsieur le Maire répond conformément à l'application du PLUi
Monsieur MARIVINGT ajoute que le reste peut être rénové ou démoli. Le PLUi prévoit une hauteur maximum de 14 mètres, 9 mètres à l'égout (Rdc + 2 étages + comble).
Madame AUZANNET-GICQUEL demande si les voisins auront un droit de regard sur le projet étant riveraine.
Monsieur MARIVINGT précise qu'il n'y aura pas de vues directes, même s'il en existe aujourd'hui.
Madame GAUTIER demande si vu la présentation, cela sera réservé à des investisseurs, des promoteurs et pas à des particuliers.
Monsieur le Maire répond que si un particulier veut faire l'acquisition ; il devra effectivement acquérir les 2 lots.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** le principe de mise en vente des biens communaux, ci-après désigné, relevant du domaine privé de la commune :
  - 18 rue Thouret : section AC 258 d'une contenance totale de 1 226 m²
  - 37 rue Thouret : section AD 6, 7 et 8 d'une contenance totale de 2 577 m²
- **APPROUVE** la procédure de mise en concurrence définie dans le règlement de consultation qui encadre la mise en concurrence, les pièces à fournir, les critères d'évaluation, les modalités de négociation et le calendrier.
- **AUTORISE** le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des opérations de mise en concurrence, de réception des offres, d'analyse et de négociation ;
- **ENGAGE** toute démarche préalable tels que diagnostics DPE, état parasitaire, délimitation cadastrale, alignement ainsi que l'établissement des documents d'urbanisme requis.

ELECTION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT D'EAU DE ST BENOIT D'HEBERTOT

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 23 septembre 2025, la ville a sollicité son entrée dans le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Saint Benoît d'Hébertot, ce dernier a approuvé cette intégration le 10 décembre 2025 qui a été confirmée par l'arrêté préfectoral du 18 décembre approuvant les changements statutaires du syndicat au premier janvier 2026.

La représentativité des communes membres est fixée par ces nouveaux statuts par 2 délégués par tranche de 1 000 habitants. La Ville de Pont l'Évêque dispose ainsi de 12 délégués sur 28 au sein du comité syndical. Ce dernier se réunira rapidement pour élire son Président, le vice-Président et les membres du bureau afin d'établir le budget 2026.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

REÇU EN PREFECTURE
le 09/03/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-200086379-20260303-DEL20260301

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L2121-33 et L.5211-7,
Vu la délibération du 10 décembre 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de St Benoît d'Hébertot se prononce favorablement pour l'adhésion de la commune de Pont l'Evêque au syndicat au 1er janvier 2026 et approuve la modification des statuts du syndicat en ce qui concerne la représentation des communes,
Vu l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2023 portant adhésion de la commune de Pont l'Evêque dans le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de St Benoît d'Hébertot,
VU le règlement intérieur du Conseil Municipal,

Considérant qu'il convient de nommer douze représentants titulaires pour représenter la commune, à compter du 1er janvier 2026, au sein du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de St Benoît d'Hébertot,

Monsieur MARIVINGT précise que la réunion de constitution du syndicat aura lieu le mercredi 21 janvier 2026 à 10h00 à la salle des Fêtes de Saint-André-d'Hébertot

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **FIXE** la composition des délégués au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de St Benoît d'Hébertot comme suit :

Yves DESHAYES	Marinette LEBON	Thierry LHUILLIER
Christian ASSE	Jérémy ROSEAU	Précilla CARRÊ
Emmanuel BARDEAU	Edith AUBERT	Sylvestre GOUT
Pierre CARREL	Catherine LETELLIER	Eric LEGOUX

RETRAIT DE LA DELIBERATION CONCERNANT LE MARCHE DE SERVICE DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2131-6 et suivants relatifs au contrôle de légalité des actes des collectivités territoriales ;

Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration, notamment les dispositions relatives au retrait des actes administratifs ;

Vu la délibération n° 2025-09-04 du 23 septembre 2025 relative à la gestion de la fourrière automobile ;

Vu le courrier de la Sous-Préfecture en date du 12 novembre 2025 reçu le 24 novembre 2025 en LRAR, demandant le retrait de ladite délibération sachant que l'article L1411-8 du CGCT est abrogé et que son article 1 « autorise la perception auprès des usagers la redevance fixée par la présente convention et exploite le service à ses risques et périls »;

Considérant que la délibération n° 2025-09-04 du 23 septembre 2025 n'a pas encore été exécutée ;

Considérant que le délai de recours contentieux n'est pas expiré et que le retrait est juridiquement possible ;

Considérant qu'il convient de procéder au retrait de la délibération afin d'assurer la conformité légale des actes de la commune ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

REÇU EN PREFECTURE
le 09/03/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-200086379-20260303-DEL20260301

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **RETIRE** la délibération n° 2025-09-04 du 23 septembre 2025 relative à la gestion de la fourrière automobile par contrat de service. Elle est réputée n'avoir jamais existé.
- **NOTIFIE** la présente délibération aux services préfectoraux pour information et contrôle de légalité.
- **SOLLICITE** les services municipaux concernés sont chargés de prendre toutes mesures nécessaires pour que la délibération retirée ne soit pas exécutée et de mettre en œuvre la nouvelle procédure nécessaire à la continuité du service.
- **AFFICHE et INSCRIT** la présente délibération au registre des actes administratifs conformément aux dispositions réglementaires.

II – FINANCES

SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE – ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ET VALIDATION DES PREMIERES PHASES

Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, la ville de Pont-l'Évêque s'est engagée dans la réalisation d'un schéma directeur cyclable (axe 2 : *Développer l'accessibilité, les mobilités et les connexions*, action n°4).

Levier important de la décarbonation des mobilités, l'augmentation des déplacements à vélo nécessite d'offrir une alternative sûre et fluide à l'usage de la voiture. Le schéma directeur des aménagements cyclables (SDAC) est un outil qui permet aux collectivités de planifier le déploiement d'un réseau cyclable continu et sécurisé.

Il proposera des réponses aux besoins en aménagements cyclables (pistes cyclables, voies vertes, bandes cyclables, zones apaisées...), aux besoins en stationnement vélo, en services (vente, réparation, location...), ainsi qu'à l'ensemble des animations et actions de communication susceptibles d'encourager et de favoriser la pratique du vélo au quotidien, afin d'en faire un mode de déplacement attractif.

L'enveloppe prévisionnelle de l'étude a été fixée à 25 000 € HT lors du conseil municipal du 18/03/2025.

Pour l'élaboration de l'étude, l'offre du bureau d'études retenu s'élève à 16 000 € HT. Dans le même temps, le Département du Calvados a donné une suite favorable à la demande de subvention, à hauteur de 60 % du montant de l'étude.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

REÇU EN PREFECTURE
le 09/03/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-200086379-20260303-DEL20260301

Il convient donc de réactualiser le plan de financement comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Etude	16 625 €	Département – Contrat de Territoire	60%	9 975€
		Autofinancement	40%	6 650€
Total HT	**16 625 €**	**Total Recettes**		**16 625€**

La réalisation du schéma a débuté le 17/07/2025 et se déroule en trois phases :

- L'établissement d'un diagnostic d'intérêt, mission comprenant la définition cohérente de la zone d'intervention et la hiérarchisation des enjeux ;
- Une phase d'esquisse visant à établir des scénarios d'aménagements au niveau avant-projet, avec priorisation et prise en compte des contraintes préalables à lever ;
- Une dernière phase visant à élaborer un plan d'action ainsi qu'une programmation technique et financière pluriannuelle.

À ce jour, la première phase est achevée et annexée à la présente délibération.

Monsieur MARIVINGT expose :

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

REÇU EN PREFECTURE
le 09/03/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-200086379-20260303-DEL20260301

Schéma Directeur Cyclable Communal

Synthèse des enjeux

La superposition des **enjeux locaux** et des **enjeux supralocaux** montre que certains itinéraires on un intérêt multiple.

Ce schéma trace les orientations d'un réseau principal de voies douces à étudier.

1- Une colonne vertébrale à créer à travers le centre ville

La réalisation d'une jonction claire et sécurisée entre la voie verte à l'Est et la voie douce longeant la RD118 rejoint l'enjeu de trouver une place pour les mobilités douces dans le centre ville à destination des divers équipements et services.

2- S'appuyer sur la traverse du centre ville pour connecter les quartiers périphériques au centre ville

3- Mutualiser la liaison vers Lisieux, la desserte de la gare et de la ZA de Launay

4- Structurer une liaison interquartier Sud pour accompagner le développement des zones à urbaniser identifiées.

Tecam
BUREAU D'ETUDES

Réf. 2502026 - Décembre 2025

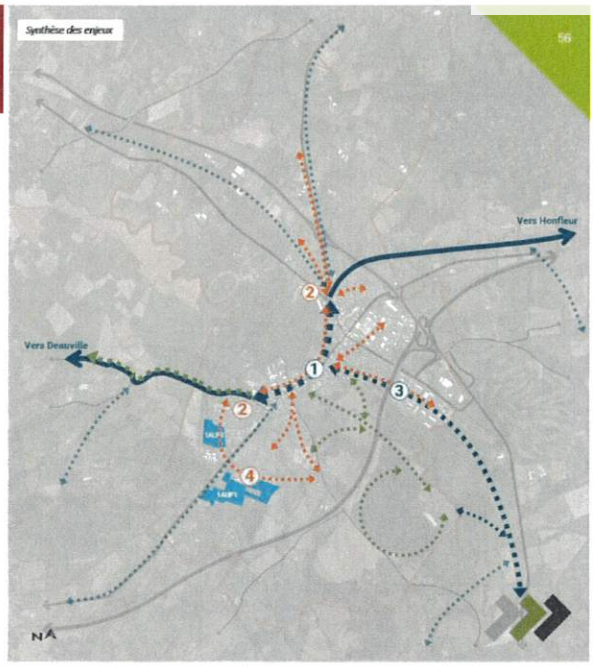

Schéma Directeur Cyclable Communal

Scenario 1 Traversée du centre ville

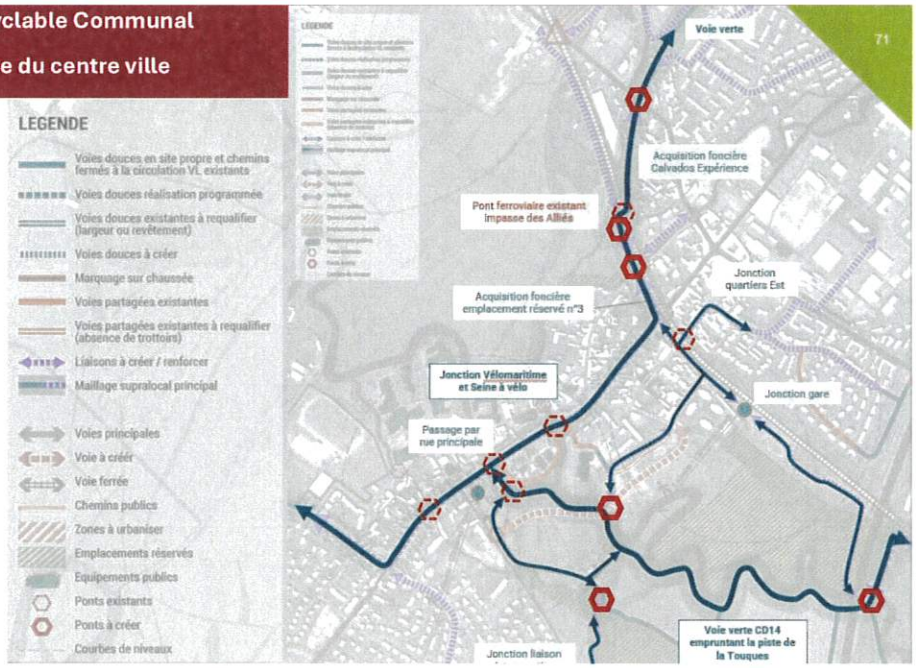

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

REÇU EN PREFECTURE
le 09/03/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-200086379-20260303-DEL20260301

Schéma Directeur Cyclable Communal

Scenarios Contournement via voies existantes

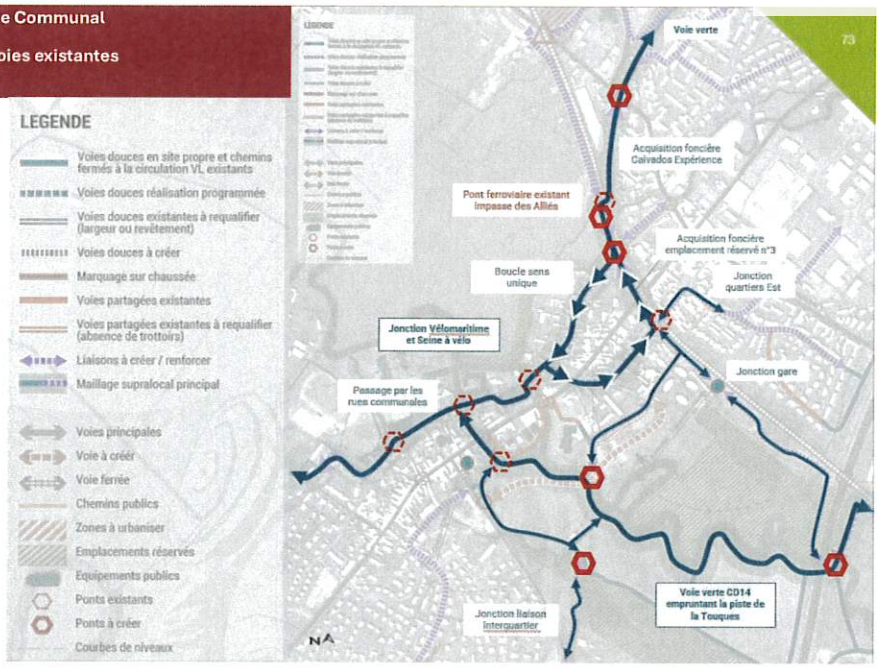

Schéma Directeur Cyclable Communal

Scenario 3 Contournement par le nord

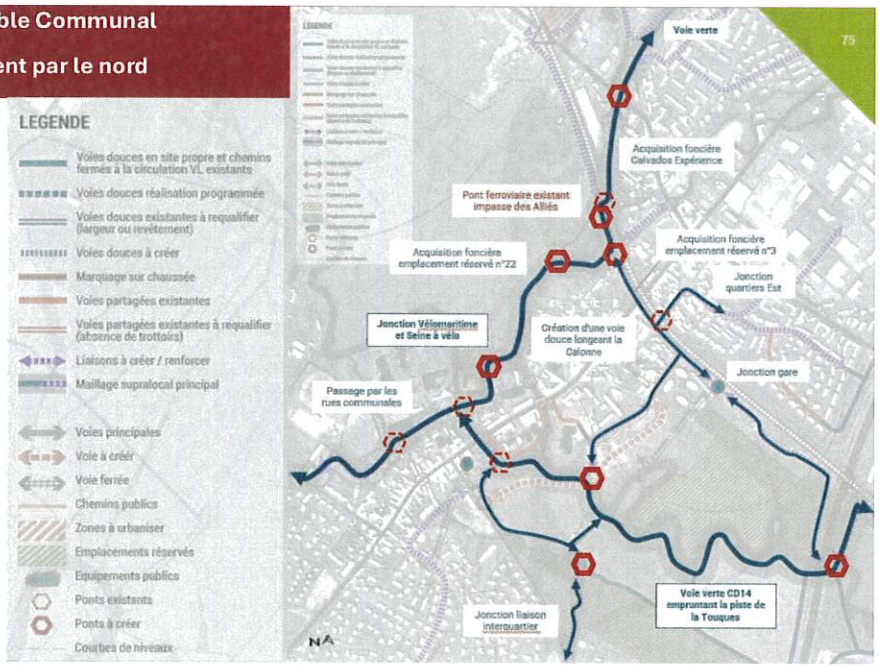

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

REÇU EN PREFECTURE
le 09/03/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-200086379-20260303-DEL20260301

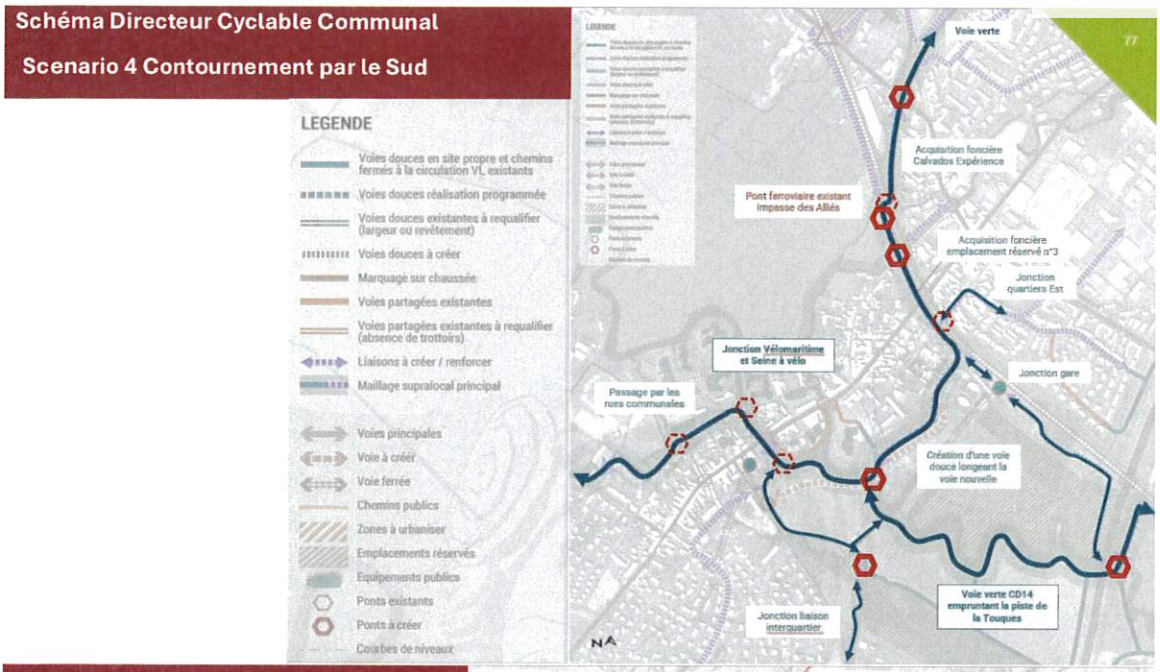

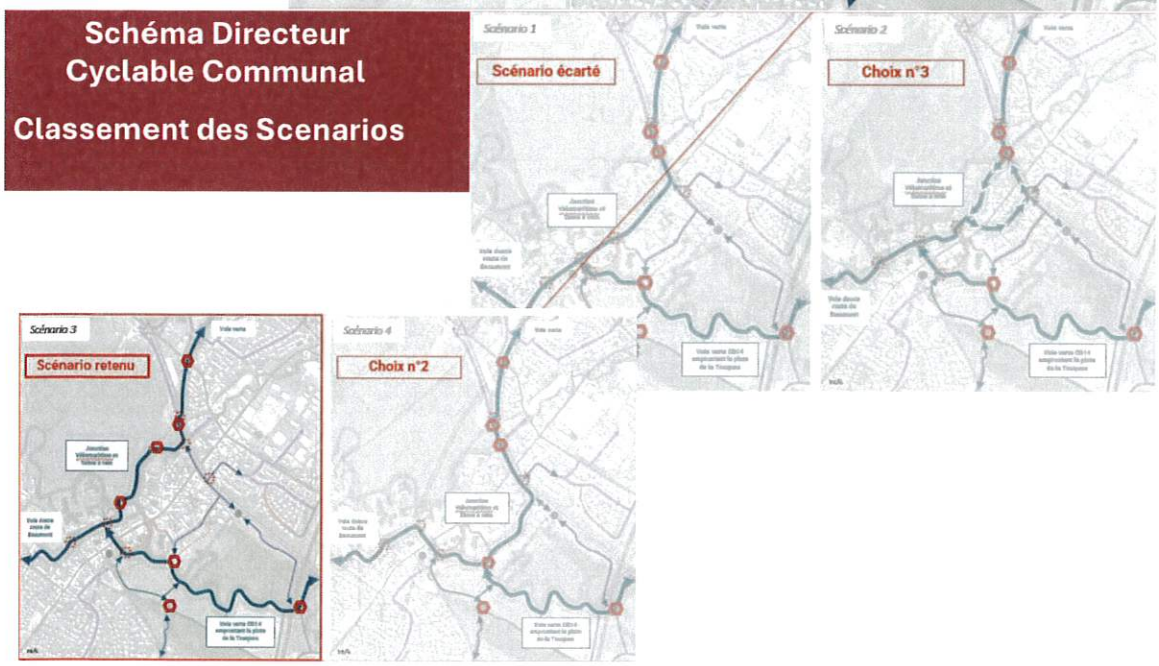

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** le plan de financement réajusté aux montants du marché,
- **APPROUVE** la première phase du schéma directeur cyclable communal,
- **APPROUVE** les scénarios présentés dans la phase 2 et leurs priorisations,

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

REÇU EN PREFECTURE
le 09/03/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-200086379-20260303-DEL20260301

DELIBERATION TARIF AGENT TECHNIQUE SANS MATERIEL SPECIFIQUE ET TARIF AVEC ENGINS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1111-1 et L2121-29 relatifs aux compétences du conseil municipal ;
Vu le principe de responsabilité des tiers en cas de dégradations du domaine public communal ;
Vu la nécessité de compenser les charges supportées par la commune lors d'interventions techniques liées à des dégradations ou à l'entretien de locaux communaux mis à disposition de services extérieurs ;

Considérant que ces interventions mobilisent du personnel communal et génèrent des coûts pour la collectivité

Considérant qu'il convient de fixer un tarif permettant la rémunération ou le dédommagement de la commune pour ces prestations ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **DETERMINE** un tarif pour les interventions réalisées par un agent technique territorial de la commune dans le cadre :
  - de réparations ou remises en état consécutives à des dégradations du domaine public communal ;
  - de réfection ou d'aménagement de bateau ou d'entrée charretière sur le domaine public ;
  - de travaux d'entretien dans des locaux communaux mis à disposition de services extérieurs ;
  - de toutes autres interventions sur le territoire communal (enlèvement de dépôt sauvage, de matériaux ou branchages consécutifs à des phénomènes météorologiques, travaux consécutifs à une mise en demeure ou mise en sécurité etc)
- **FIXE** l'intervention d'un agent technique (hors matériel spécifique) à 27 € / heure TTC et de majoré pour l'utilisation d'engin ou matériel spécifique de 33 € / heure TTC ;

Ce tarif s'entend pour un agent, toutes charges et assurances comprises, hors utilisation de matériel ou engin spécifique. Le surcoût est appliqué en cas d'utilisation d'engins ou matériels particuliers (balayeuse, tractopelle, poids lourd, etc.). Pour les fournitures et frais de location de matériel, le montant des factures engagées par la commune seront majorées 5% pour la prise en charges des frais de gestion ;

- **ACTUALISE annuellement** la tarification du coût horaire d'agent technique sur les bases de l'estimation du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) du DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) fixée à +2,5% par an.
- **FACTURE** les interventions au responsable des dégradations ou au service extérieur bénéficiaire, sur la base des tarifs définis ci-dessus ;
- **CHARGE** le maire de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise au contrôle de légalité et affichée conformément aux dispositions réglementaires.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

REÇU EN PREFECTURE
le 09/03/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-200086379-20260303-DEL20260301

FIXATION DES TARIFS D'UTILISATION DES ESPACES COMMERCIAUX PLACE FOCH

L'achèvement de la Halle des Herbages, située au 2 Place du Maréchal Foch, marque la fin des travaux de construction de cet espace commercial, qui vient compléter l'offre du Marché Couvert. Grâce à leur proximité immédiate, ces deux bâtiments sont destinés à être des équipements complémentaires, permettant d'enrichir l'accueil d'événements et de dynamiser l'activité commerciale de la commune.

Actuellement, la programmation annuelle des événements du Marché Couvert est complète, ce qui limite sa capacité d'accueil pour de nouveaux événements. Cependant, la mise à disposition de la Halle des Herbages et des salles polyvalentes du bâtiment du Pré² vont permettre de diversifier l'offre d'espaces disponibles.

Ces nouveaux espaces de location offriront des créneaux supplémentaires, ce qui permettra de libérer certains créneaux au Marché Couvert et d'y accueillir davantage d'événements, en lien avec sa vocation actuelle.

Dans cette perspective, il est nécessaire de fixer les tarifs de location de la Halle des Herbages. Afin de garantir une gestion cohérente et équilibrée de ces nouveaux espaces, une révision des tarifs de location du Marché Couvert s'avère également nécessaire, en tenant compte des évolutions économiques récentes et des nouvelles exigences liées à la gestion de ces deux espaces complémentaires.

Le Conseil Municipal reconnaît que certaines manifestations peuvent présenter un intérêt public local. Dans ce cadre, il est nécessaire de prévoir les cas où la mise à disposition gratuite de l'un de ces espaces peut être accordée.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération « DEL20190129_03 » fixant la tarification communale de l'ensemble des prestations payantes de la collectivité ;

Vu la décision du maire DEC _2022_02_06 du 03/02/2022 ajustant les tarifs de location du marché couvert ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **ADOPTE** les tarifications tels que présentées dans les tableaux annexés à la présente délibération,
- **PRECISE** que les tarifications tels que présentées ne s'applique pas aux commerçants ambulants régies par la délégation de service public de gestion du/des marchés hebdomadaires,
- **PRECISE** que les tarifs applicables au Pré² font l'objet d'une délibération distincte,
- **PRECISE** que les tarifs sont applicables pour l'année en cours et peuvent faire l'objet d'une révision annuelle.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

REÇU EN PREFECTURE
le 09/03/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-200086379-20260303-DEL20260301

TARIFS MARCHÉ COUVERT (TTC)		
	½ journée	Journée
STANDARD (Activité professionnelle ou commerciale) (Personnes privées)	350€	550€
PREFERENTIEL (CDC, associations communales)	150€	200€
SUPPLEMENT Cuisine, vaisselle	100€	

TARIFS HALLE DES HERBAGES (TTC)		
	½ journée	Journée
STANDARD (Activité professionnelle ou commerciale) (Personnes privées)	200€	300€
PREFERENTIEL (CDC, associations communales)	100€	150€

GARANTIE D'EMPRUNT – TRAVAUX FOIRAIL

Monsieur le Maire expose :

S'agissant des personnes privées, les garanties d'emprunt sont encadrées par 3 règles prudentielles cumulatives, visant à limiter les risques :

1 – Plafonnement par rapport aux recettes réelles de fonctionnement

Une collectivité ne peut garantir plus de 50 % du montant total de ses recettes réelles de fonctionnement
Le montant total des annuités d'emprunts garanties ou cautionnées à échoir au cours de l'exercice majoré du montant des annuités de la dette de la collectivité ne peut excéder 50 % des recettes réelles de la section de fonctionnement. Le montant des provisions constituées pour couvrir les garanties vient en déduction.

2 - Limiter les risques

Le montant des annuités garanties ou cautionnés au profit d'un même débiteur, exigible au titre d'un exercice, ne doit pas être supérieur à 10 % du montant total susceptible d'être garanti.
La commune constitue des provisions financières afin de couvrir le risque lié à la garantie en cause.

3 – Quotité de la garantie

Le prêt contracté par l'entreprise ne peut être garanti que pour 50 % de son montant. Par ailleurs, les articles L 300-1 à L 300-4 du code de l'urbanisme permettent de garantir jusqu'à 80 % les opérations d'aménagement visant à « organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques ». art. D 1511-35.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

REÇU EN PREFECTURE
le 09/03/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-200086379-20260303-DEL20260301

Dans le respect des ratios prudentiels prévus par le CGCT et afin de permettre à la Société Les fils de Madame Géraud d'obtenir un prêt de 200 000 €, il est proposé d'accorder une garantie à hauteur de 80% de l'emprunt de 200 000 €.

Monsieur MARIVINGT rappelle que la participation financière est destinée à financer une partie des travaux présentés lors du Conseil Municipal du 16 Décembre 2025.

Monsieur ROSEAU demande si c'est bien la ville qui est maître d'ouvrage.
Monsieur MARIVINGT répond que oui
Monsieur ROSEAU ajoute et qui va garantir un emprunt sur une participation des travaux de la ville.
Monsieur EUDE demande par qui sont payés les travaux.
Monsieur MARIVINGT répond qu'ils sont payés par la Ville à l'aide de l'emprunt qui est assuré par la société des fils de Madame Géraud, le délégataire.
Monsieur EUDE ajoute c'est donc lui qui emprunte et on garantit son emprunt. Il demande si c'est lui qui rembourse.
Monsieur MARIVINGT lui répond que oui.
Monsieur ROSEAU ajoute que s'il y avait un problème se serait la ville qui rembourserait. GERAUD ne finance pas directement les travaux.
Monsieur MARIVINGT répond qu'effectivement GERAUD ne finance pas directement les travaux.
Monsieur ROSEAU dit qu'il est important de le préciser.
Monsieur Le Maire rappelle l'historique. Il ne souhaitait pas que le groupe GERAUD finance une partie de la Halle. Puisqu'il était prêt à financer. Il a été décidé dans le cadre de la DSP de proposer dans son offre, le financement des travaux des extérieurs. Mais nous souhaitons garder la maitrise des travaux. Un montant a donc été fixé avec un emprunt et nous gérons directement les travaux.
Madame AUZANNET-GICQUEL demande qui paye.
Monsieur le Maire répond que c'est le groupe GERAUD qui paye. Dans le cadre du contrat de délégation, il a un montant de 200 000 euros qu'il verse à la ville.
Monsieur MARIVINGT ajoute que les 200 000 euros sont financés par les droits de places du marché hebdomadaire.
Madame AUZANNET-GICQUEL demande sur combien de temps est le prêt.
Monsieur MARIVINGT lui répond qu'il est sur 10 ans.
Monsieur EUDE demande sur combien de temps est la DSP.
Monsieur MARIVINGT lui répond qu'elle est également sur 10 ans.
Monsieur ROSEAU ajoute que la participation sera versée en 2026.
Monsieur MARIVINGT ajoute que la participation sera versée en mars 2026 avant la réalisation des travaux.
Madame KNOLL intervient, elle indique avoir rencontré après le conseil municipal du 16 décembre Carole ZOUHEIR de l'UCIA qui lui a dit être très en colère de ne pas avoir été informée de la mise en place de ce nouveau marché hebdomadaire du vendredi soir. Pour les commerçants c'était un coup de couteau dans le dos.
Monsieur le Maire rappelle que le marché du vendredi soir avait été validé par le conseil municipal.
Madame LETELLIER indique qu'absente pour raisons personnelles lors du dernier conseil municipal ; elle avait déjà émis le fait que les commerçants n'étaient pas pour. Ils lui en avaient parlé et elle en avait fait part lors du conseil municipal du 20 mai 2025. Elle regrette de n'avoir pu être présente et de n'avoir pas pu donner son pouvoir. Elle est navrée de ce qui se passe aujourd'hui. Notre ville vit grâce à ses commerces. Ce marché va forcément être une concurrence à nos commerçants. Elle trouve qu'ils n'ont pas été consultés, qu'ils n'ont même

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

REÇU EN PREFECTURE
le 09/03/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-200086379-20260303-DEL20260301

pas été avertis. Elle ne comprend pas qu'on puisse faire cela pour nos commerçants. Elle ne peut qu'approuver ce que disent les commerçants et ne comprends pas qu'on en soit arrivé là
Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas là pour politiser les débats ; qu'il a toujours défendu le commerce local et demande ce qu'on lui reproche
Madame LETELLIER répond que c'est n'est pas politiser mais qu'il faut les écouter ; ils nous disent que c'est véritablement une concurrence
Monsieur EUDE ajoute que ce n'est pas un reproche
Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a voté la DSP et maintenant qu'il revient sur le sujet. Il demande pourquoi cela a été voté.
Madame LETELLIER rappelle qu'elle n'a pas voté et que si l'on reprend la discussion c'est pour justement pour trouver des solutions.
Monsieur le maire rappelle que le président de l'UCIA siège dans ce conseil municipal.
Madame GAUTIER ajoute que si l'on n'avait pas voté au dernier conseil municipal, il n'y aurait plus eu de marché le lundi. Nous étions donc un peu contraints.
Monsieur LEGOUX dit qu'il pensait que les commerçants étaient au courant du nouveau marché. C'est comme si le marché à l'ancienne arrivait au Pré² sans que les commerçants soient au courant.
Monsieur le maire répond que le marché à l'ancienne c'est une association ce n'est pas la même chose.
Monsieur RIOU intervient et dit qu'il est convaincu que c'est un super outil que l'on a avec le Pré² et la Halle. Mais qu'effectivement beaucoup de commerçants ont appris la création de ce nouveau marché suite au conseil municipal et qu'il faut maintenant qu'on arrive à les associer pour faire vivre ce lieu et plus les intégrer dans ce qu'on va faire notamment le vendredi soir et comment on va le faire pour que cela profite à tout le monde. Il est convaincu pour que Pont-l'Évêque reste ce qu'est Pont-l'Évêque, il doit vivre avec de nouvelle chose comme potentiellement le marché du vendredi soir. Mais il faut mieux les intégrer dans ce qu'on va faire pour construire ensemble.
Monsieur ROSEAU ajoute qu'il y a des ajustements à faire qui peuvent être simples ; notamment sur les horaires.
Après discussion Monsieur le Maire dit qu'il en déduit que les membres du conseil refusent la garantie d'emprunt
Monsieur ROSEAU répond que si c'est çà il refuse la garantie d'emprunt si on ne peut pas échanger.
Monsieur ROSEAU suggère de reporter d'un an la mise en place du marché du vendredi. Il convient d'entendre les craintes et les difficultés des commerçants. Il n'y a pas de problème de fond mais retravaillons les détails et faisons quelques ajustements à la marge en prenant le temps de l'échange pour la mise en place de ce marché.
Madame AUZANNET-GICQUEL ajoute pour l'on puisse discuter et se concerter avec les commerçants.

Monsieur le Maire propose en conclusion de reporter d'un an la mise en place du marché. Il prendra contact avec la société GERAUD, afin de décaler les travaux et la mise en place du marché du vendredi soir d'une année. De ce fait, cela reportera aussi d'un an la durée de la DSP.
Les membres du conseil municipal ont à l'unanimité décidé de décaler d'un an les travaux du foirail ainsi que la mise en place du marché du vendredi soir.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

La présente délibération étant liée à la garantie d'emprunt et à la réalisation des travaux ; celle-ci est reportée à l'unanimité des membres du conseil municipal.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

REÇU EN PREFECTURE
le 09/03/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-200086379-20260303-DEL20260301

DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE – TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAUX USEES

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de son programme de renouvellement des réseaux d'eaux usées, et suite aux premières conclusions du schéma directeur du réseau d'assainissement, il apparait que le réseau de la rue St Mélaine, ainsi que celui des rues Thouret, Licorne, Catelet et Valencourt nécessite une réhabilitation.

CONSIDERANT la nécessité de remplacer ces réseaux d'eaux usées,

CONSIDERANT que l'Agence de l'Eau Seine Normandie subventionne dans le cadre du 12ème programme rubrique « A » les études et les travaux titre de l'amélioration de la collecte et du transport des eaux usées à hauteur de 30%,

Les services de la Ville se chargeront de l'élaboration et du dépôt du dossier de subvention auprès de l'AESN sur la base du montant de l'offre qui sera retenue soit un montant estimatif de 1 274 987.02 € HT (Cf. AVP SOGETI : 1 217 200 € HT pour les travaux, 21 000 € HT pour les contrôles de réception, 5 000 € HT pour les investigations complémentaires et 31 787.02 € HT pour la mission de MOE)

Subvention sollicitée (30 %) : 382 496.11 € HT (Montant à ajuster lors de l'attribution du marché de travaux)

Plan de financement

Fonds propres Ville	892 490.91€ ht	70 %
AESN (30%)	382 496.11 € ht	30 %
Total	1 274 987.02**€ ht**	100 %

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **SOLLICITE** la subvention de l'AESN dans le cadre du 12ème programme à hauteur de 30% de l'assiette subventionnable fixée à 1 274 987.02 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

PÔLE D'ANIMATION NUMERIQUE – ACTUALISATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION ETAT

Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, la ville de Pont-L'Evêque s'est engagée dans la création d'un pôle d'animation numérique regroupant la Micro-Folie et l'Espace Public Numérique.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

REÇU EN PREFECTURE
le 09/03/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-200086379-20260303-DEL20260301

Espace de sensibilisation, de découverte, d'expérimentation et de pratique numérique, ce nouvel espace a pour vocation de rendre accessible à tous le numérique sous toutes ses formes.
La réunion de ces espaces en même lieu, 60 rue Saint Michel, permettra de mutualiser les effectifs et de développer leurs activités tout en offrant des locaux accessibles et confortables au public et au personnel.

Le conseil municipal du 2 mai 2023 a autorisé monsieur le Maire à signer le marché de maitrise d'œuvre portant sur la création du Pôle d'animation numérique.

Le marché de maitrise d'œuvre réhabilitation et extension a été attribué au groupement dont le mandataire est ACAU ARCHITECTES.

Le maitre d'œuvre a livré l'APD le 8 novembre 2024 répondant à la demande. Le conseil municipal du 3 décembre 2024 a validé le plan de financement prévisionnel associé a cette phase.

Le maitre d'œuvre a livré le PRO le 5 mai 2025 répondant à la demande.

Par suite de la consultation menée pour le marché de travaux, la commission d'appel d'offre en date du 19/08/2025 a retenu les entreprises qui procèderons aux travaux. Sur cette base le conseil municipal a délibéré l'actualisation du plan de financement prévisionnel (DEL2025-09-10).

L'ampleur de l'opération a nécessité la répartition des demandes de subvention sur deux années. Le plan de financement présenté en annexe actualise les montants de chaque phase.

Monsieur MARIVINGT expose :

Evolution budget pôle d'animation numérique

	Stade APD	
Cout opération	Cout des travaux HT - *Rénovation*	1 220 210€
	Cout des travaux HT - *Extension*	1 368 727€
	Autres travaux (concessionnaires, mobiliers, aléas 10% ...)	259 000€
	Honoraires et autres frais	350 000 €
	Total HT	**3 197 937€**
Plan de Financement Prévisionnel	Etat - Fond Vert	85 654€
	Etat - DETR ou DSIL (20%)	639 587€
	DRAC - MH	33 312€
	Région - Contrat Territoire 19%	602 000 €
	Département - Contrat territoire (19,5%)	622 931€
	Total Aides Publiques (62%)	**1 983 484€**
	Reste à charge Ville (38%)	**1 214 453€**

	Stade Marché	
Cout opération	Cout des travaux HT - *Rénovation*	1 109 749€
	Cout des travaux HT - *Extension*	1 283 929€
	Autres travaux (concessionnaires, mobiliers)	65 000€
	Honoraires et autres frais	305 578 €
	Total HT	**2 764 256€**
Plan de Financement Prévisionnel	Etat - Fond Vert (6 %)	167 354€
	Etat - DETR ou DSIL (19,7%)	621 320€
	DRAC – MH (1,5 %)	40 000€
	Région - Contrat Territoire (21,8%)	602 000 €
	Département - Contrat territoire (15%)	415 403€
	Sub° conception (1,4%)	39 410 €
	Total Aides Publiques (65%)	**1 885 487€**
	Reste à charge Ville (35%)	**878 769€**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **VALIDE** le plan de financement divisé en deux phase pour la demande de subvention DETR/DSIL

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

REÇU EN PREFECTURE
le 09/03/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-200086379-20260303-DEL20260301

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR ou de la DSIL pour la phase 2,

	Travaux Marché MOE	Total HT	Travaux rénovation energétique	Phase 1 2025	Phase 2 2026
1	Démolition, GO, VRD Charpente ...	1 139 521 €	169 957 €	969 564 €	
2	Couverture	73 479 €	45 315 €		28 164 €
3	Menuiserie extérieur	165 315 €	49 908 €		115 407 €
4	Menuiseries interieurs, parquet	297 345 €			297 345 €
5	Platrerie	104 531 €	29 910 €		74 621 €
6	Revetement de sol	43 260 €	5 412 €		37 848 €
7	Peinture	36 218 €	4 608 €		31 610 €
8	Ascensseur	28 460 €			28 460 €
9	Chauffage ventilation	338 945 €	120 957 €		217 988 €
#	Electricite	166 603 €	18 260 €		148 343 €
	Total	**2 393 677 €**	**444 326,57 €**	**969 564,06 €**	**979 786,45 €**

MOE, CT, SPS et diagnostics, concessionnaires		Travaux rénovation energétique	Phase 1	Phase 2
Diag faisabilite	14 400 €	6 637 €	7 763 €	
Conception MOE	187 200 €	86 285 €	100 915 €	
Forfait missions complémentaires MOE	31 680 €			31 680 €
Primes marché MOE	4 000 €		4 000 €	
Marché CT	9 295 €	4 284 €	5 011 €	
Marché SPS	5 425 €	2 501 €	2 924 €	
Relevés topo et recollement mairie	2 135 €		2 135 €	
Diagnostic amiante et plomb	3 687 €		3 687 €	
Relevés intérieur et façades + nuage	5 460 €		5 460 €	
Etudes de sols	10 411 €		10 411 €	
Etudes de sols G2pro	1 918 €			1 918 €
Etat parasitaire	5 550 €	2 558 €	2 992 €	
Amiante et plomb avant travaux/Démolition	5 605 €	2 583 €		3 022 €
Curage avant diagnostic	18 813 €	8 671 €		10 142 €
Étude complémentaires	5 000 €			5 000 €
Concessionnaires	20 000 €			20 000 €
Mobilier	40 000 €			40 000 €
Total	**370 579 €**	**113 520 €**	**145 297 €**	**111 761 €**

Total	**2 764 256 €**	**557 847 €**	**1 114 861 €**	**1 091 547 €**
Hors dépenses de fonctionnement	HT	20%	40%	39%

Subventions	Travaux economies énergies	Phase 1 (2025)	Phase 2 (20226)	Total financements
Etat - DETR 2025		271 738 €		
Etat - DETR 2026			272 887 €	
Fond Vert	167 354 €			
Département Contrat Territoire		415 403 €		
Région Contrat Territoire			602 000 €	
DRAC			40 000 €	
Banque des Territoires Conception		21 520 €		
Région - Conception		10 000 €		
Département - Conception		7 890 €		
Total Aides	**167 354 €**	**726 551 €**	**914 887 €**	**1 808 792 €**
				65% Taux Subvention sur HT
reste à charge Ville	**390 493 €**	**388 311 €**	**176 661 €**	**955 464 €** Sur dépenses elligibles
	70%	35%	16%	35% (hors Aléas, Assurances)

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

REÇU EN PREFECTURE
le 09/03/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-200086379-20260303-DEL20260301

DEBAT SUR LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

VU le CGCT et notamment l'article L2312-1 modifié par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), impose aux communes de 3500 habitants et plus l'élaboration préalable d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (dit ROB) de la collectivité, rapport qui constituera le support du débat sur les orientations budgétaires de la commune en conseil municipal.

Le débat d'Orientation Budgétaire (DOB) à vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année d'exercice du budget à venir tout en précisant certains points particuliers comme la gestion de la dette, l'évolution du personnel ou les grandes dépenses/recettes en fonctionnement et en investissement.

Le rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié. Pour les communes, il doit être également transmis au Président de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.
Ce rapport donne lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Ce débat est acté par une délibération spécifique qui doit également être transmise au représentant de l'état.

VU la commission des finances, en date du 17 décembre 2025,

Monsieur le Maire introduit le Débat d'Orientation Budgétaire :

Ce rapport d'orientation est le dernier de la présente mandature.

Il clôture six années ponctuées de crises et d'événements qui ont largement contribué à une instabilité institutionnelle et financière.

Le mandat a débuté avec une crise sanitaire sans précédent qui a emporté de profondes mutations sociales mais aussi une crise économique mondiale : Pénuries de matériaux de construction et de biens intermédiaires ont engendré d'importantes tensions inflationnistes(prèsde15%en5années). Celles-ci ont été amplifiées par une crise énergétique aiguë.

Au niveau national, l'instabilité politique inédite (dissolution, absence de majorité parlementaire, motions de censure et démission de gouvernements, quasi-impossibilité de voter une loi de finances...) est une source importante d'insécurité pour le monde économique. Le manque de confiance des acteurs de l'économie qui en découle a entraîné des annulations ou des décalages d'investissement productifs. La croissance est donc en berne et le chômage reprend de la vigueur après plusieurs années de baisse.

La période de crise sanitaire et les problématiques post-COVID ont retardé la maturité de certains programmes d'équipement. Néanmoins la ville a maintenu ses efforts sur les entretiens courants, qui, s'ils n'étaient pas réalisés risqueraient de dégrader le patrimoine communal.

Par ailleurs, les investissements structurants, même s'ils ont pris un peu de retard, ont débuté ou sont en passe d'être livrés : le Pré² et la Halle des herbages ou encore le pôle d'animation numérique.

La situation financière en cette fin de période est saine : la dette est maîtrisée et nos capacités d'autofinancement restent d'un bon niveau.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

REÇU EN PREFECTURE
le 09/03/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-200086379-20260303-DEL20260301

2026 est une année de renouvellement des exécutifs locaux. De nouvelles équipes seront installées et de nouvelles orientations seront prises. Les indications concernant les projets futurs sont donc purement indicatives et ont pour objet principal d'alimenter la prospective financière.

Je remercie l'ensemble des élus du Conseil Municipal qui, malgré un contexte national dégradé, ont contribué à faire vivre la commune et à la développer, ainsi que les services qui les ont accompagnés avec professionnalisme, compétence et engagement.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur ROSEAU pour la présentation du DOB

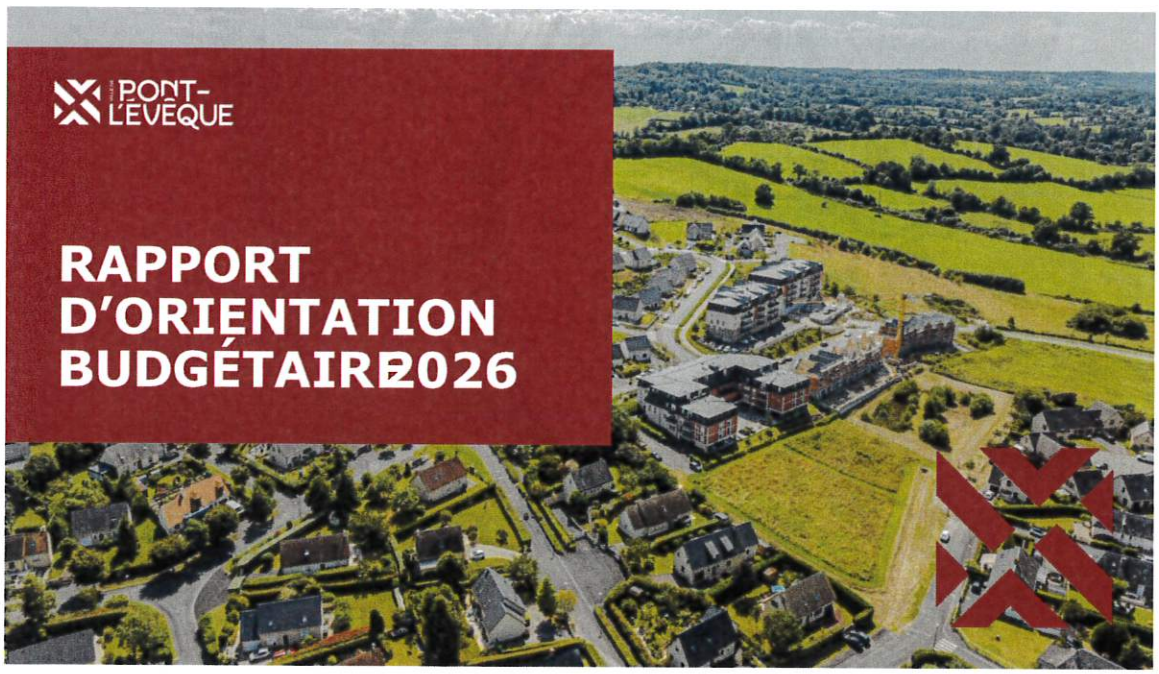

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

REÇU EN PREFECTURE
le 09/03/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-200086379-20260303-DEL20260301

LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

Indicateurs économiques	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (prévi.)	2026 (estimée)
Croissance du PIB (la banque postale)	-8%	6,8%	2,7%	0,9%	1,1%	0,7%	1,0%
Inflation (la banque postale)	0,5%	1,6%	5,2%	4,9%	2,1%	0,9%	1,3%
Taux de chômage (insee)	8%	7,4%	7,3%	7,3%	7,1%	7,5%	8,0%
Déficit public (% du PIB) (la banque postale)	8,9%	6,5%	5%	5,3%	5,8%	5,4%	4,7%
Dette Publique (% PIB) (insee)	115%	112,8%	111,5%	109,9%	113,2%	116,1%	118%

L'ANALYSE RÉTROSPECTIVE

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

REÇU EN PREFECTURE
le 09/03/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-200086379-20260303-DEL20260301

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Nature des dépenses de fonctionnement	2020	2021	2022	2023	2024	2025*	Evolution 2020/2025	Evolution Moyenne annuelle en %	Ratio en €/hab. 2024 Commune	Ratio en €/hab. 2024 Strate**
Charges à caractère général	1 217 481 €	983 103 €	1 078 612 €	1 235 996 €	1 302 813 €	1 343 010 €	10,31%	2,06%	254 €	323 €
Charges de personnel	1 825 341 €	1 921 180 €	2 128 243 €	2 135 579 €	2 259 917 €	2 203 660 €	20,73%	4,15%	440 €	613 €
Autres charges de gestion courante	425 525 €	388 098 €	416 106 €	442 832 €	513 834 €	528 557 €	24,21%	4,84%	60 €	164 €
66 - Intérêts de la dette	112 352 €	102 102 €	75 437 €	79 905 €	104 293 €	94 038 €	-16,30%	-4%	20 €	19 €
Total des dépenses de gestion (hors emprunt)	**3 468 347 €**	**3 292 381 €**	**3 622 961 €**	**3 814 407 €**	**4 076 564 €**	**4 075 227 €**	17,50%	3,50%		

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Nature des recettes de fonctionnement	2020	2021	2022	2023	2024	2025*	Evolution 2020/2025	Evolution Moyenne annuelle en %	Ratio en €/hab.2024 Commune	Ratio en €/hab.2024 Strate**
Produits des services du domaine	201 698 €	295 836 €	232 978 €	246 607 €	234 837 €	244 223 €	21,08%	4,22%	46 €	100 €
Impôts et taxes ***	2 675 059 €	2 779 196 €	3 076 480 €	3 178 027 €	3 402 445 €	3 434 080 €	28,37%	5,67%	663 €	883 €
Dotations et participations ***	1 101 945 €	1 124 557 €	1 056 892 €	1 333 839 €	1 396 272 €	1 619 529 €	46,97%	9,39%	272 €	282 €
Autres produits de gestion courante	274 419 €	252 264 €	225 648 €	283 278 €	249 638 €	168 476 €	-38,61%	-7,72%	49 €	55 €
Autres recettes de gestion et produits spécifiques (rembo, IJ du personnel)	79 888 €	33 767 €	29 656 €	56 627 €	59 921 €	14 214 €	-82,21%	-16,44%	12 €	15 €
Total recettes de gestion	**4 333 009 €**	**4 485 620 €**	**4 621 654 €**	**5 098 378 €**	**5 343 113 €**	**5 480 522 €**	26,48%	5,30%	1 041 €	1 335 €

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

REÇU EN PREFECTURE
le 09/03/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-200086379-20260303-DEL20260301

LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

	2020	2021	2022	2023	2024	2025*	Evolution 2020/2025	Evolution 2024/2025	Evolut° moyenne annuelle 2020-2025
Recettes de gestion (hors cession)	4 333 009 €	4 485 620 €	4 621 654 €	5 098 378 €	5 342 713 €	5 469 622 €	26,23%	2,38%	5,25%
Dépenses de gestion	3 468 347 €	3 292 381 €	3 622 961 €	3 814 407 €	4 076 564 €	4 075 227 €	17,50%	-0,03%	3,50%
Epargne de gestion	***864 662 €***	***1 193 239 €***	***998 693 €***	***1 283 971 €***	***1 266 149 €***	***1 394 395 €***	**61,26%**	**10,13%**	**12,25%**
Résultat financier	109 461 €	93 794 €	75 438 €	79 905 €	104 293 €	87 580 €		-16,03%	-4,00%
↳ dont intérêts	112 351 €	93 219 €	80 338 €	81 706 €	84 938 €	94 038 €		10,71%	-3,26%
Résultat exceptionnel hors cessions									
↳ dont produits exceptionnels hors cession	12 728 €	17 568 €	5 200 €	6 119 €	5 155 €	3 956 €			
↳ dont charges exceptionnelles	13 110 €	4 505 €	8 393 €	6 287 €	873 €	5 926 €			
Epargne brute hors cessions (RRF-DRF)	***755 201 €***	***1 099 445 €***	***923 255 €***	***1 204 066 €***	***1 161 856 €***	***1 306 815 €***	**73,04%**	**12,48%**	**14,61%**
Taux d'épargne brute (épargne de gestion/recettes de gestion)	***17,43%***	***24,51%***	***19,98%***	***23,62%***	***21,75%***	***23,89%***	**37,08%**	**9,87%**	**7,42%**
Remboursement du capital courant	403 067 €	423 113 €	409 162 €	419 687 €	449 297 €	486 982 €			
Epargne nette hors cessions	**352 134 €**	**676 332 €**	**514 093 €**	**784 379 €**	**712 559 €**	**819 833 €**	**132,82%**	**15,05%**	**26,56%**

En 2024, le taux moyen d'épargne brute pour les communes de même strate (5 à 10 000 habitants) se situe à 16,24 %
(Données DGFIP 2024 – compte des communes)

LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

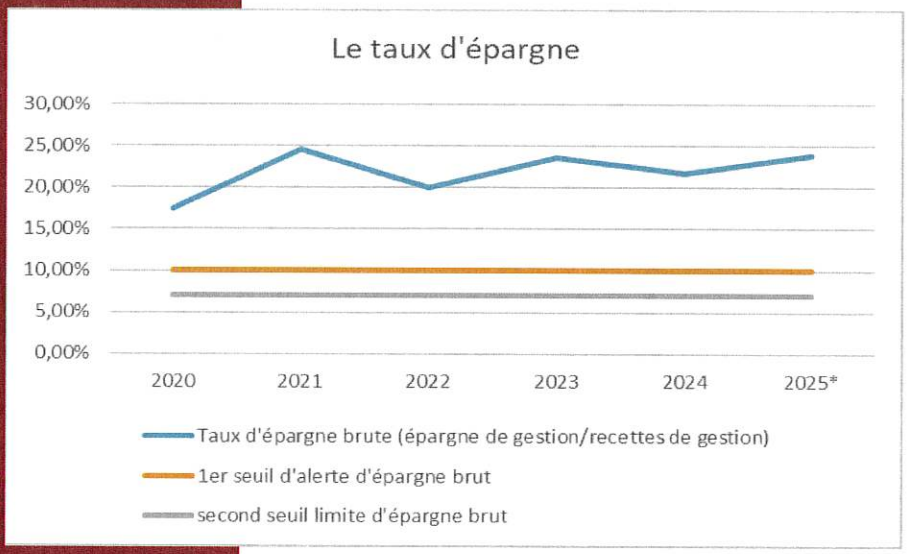

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

REÇU EN PREFECTURE
le 09/03/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-200086379-20260303-DEL20260301

PONT-L'EVEQUE

LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

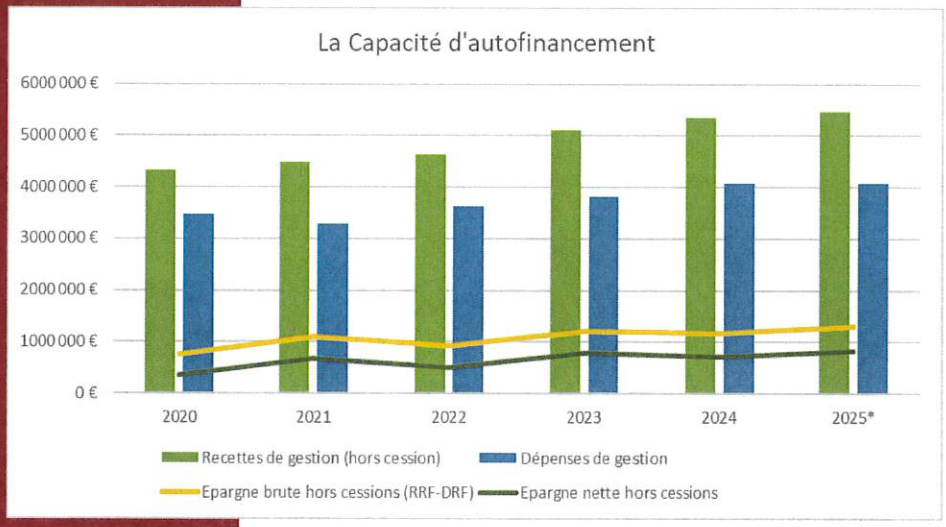

PONT-L'EVEQUE

L'INVESTISSEMENT

LES GRANDS TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

Les Dépenses d'investissement	2020	2021	2022	2023	2024	2025*
Reversement taxe aménagement Terre d'Auge				**25 090 €**	**23 632 €**	**29 825 €**
Immo incorporelles et subv d'équipements	**50 589 €**	**15 180 €**	**26 238 €**	**324 884 €**	**15 386 €**	**24 539 €**
→ dont Frais d'étude	9 923 €	10 080 €	2 352 €	14 253 €	6 180 €	1 260 €
→ dont effacement de réseaux	32 564 €			304 922 €		
→ dont subvention rénovation de façade et colonne entérrée	8 102 €	5 100 €	1 764 €	5 028 €	200 €	
→ dont droits et logiciels			22 122 €	681 €	9 006 €	7 169 €
Immobilisations corporelles	**610 368 €**	**558 448 €**	**1 230 289 €**	**697 300 €**	**732 196 €**	**372 738 €**
→ dont aménagement et équipements cimetière	37 519 €		81 498 €	5 527 €	9 495 €	
→ dont aménagement paysager et bâtiment	194 424 €	95 827 €	37 762 €		169 554 €	1 657 €
→ dont voirie	77 224 €	15 394 €	691 387 €	379 842 €	277 695 €	25 315 €
→ dont réseaux et matériel incendie	30 229 €	19 683 €	4 876 €	57 261 €	9 314 €	
→ dont éclairage public	135 747 €	197 120 €	225 743 €	156 514 €	139 136 €	139 050 €
→ dont acquisition de matériel et véhicules	132 264 €	169 345 €	187 163 €	81 002 €	126 301 €	204 687 €
→ dont acquisition de terrains	2 960 €	61 078 €	1 861 €	17 154 €	702 €	2 029 €
Immobilisations en cours	**927 888 €**	**1 128 441 €**	**363 941 €**	**146 450 €**	**81 046 €**	**481 085 €**
→ dont aménagement quartier du cinéma	379 048 €					
→ dont aménagement entrée de Ville rue Clémenceau et quartier Long Clos	360 469 €	329 582 €				
→ dont aménagement Saint Melaine, Rte d'Honfleur, rue des Longs Champs	121 844 €	119 637 €				
→ dont aménagement Quartier du Moulin		435 397 €	104 795 €			
→ dont défenses incendies		183 775 €	169 633 €	31 484 €		
→ dont travaux côte de Caen						433 717 €
→ dont avance travaux et divers	66 528 €	60 049 €	89 514 €	114 956 €	81 046 €	47 368 €
Opération 38 - Pôle d'Animation Numérique		**5 304 €**	**7 302 €**	**30 756 €**	**111 377 €**	**103 067 €**
Opération 39 - Pré²			**38 910 €**	**222 713 €**	**948 877 €**	**4 236 045 €**
Opération 51 - Place Foch - aménagement espaces publics				**24 920 €**	**3 600 €**	**- €**
Total dépenses d'investissement	**1 588 845 €**	**1 707 373 €**	**1 666 680 €**	**1 472 113 €**	**1 916 114 €**	**5 247 299 €**
			Total 2020 - 2025 :	**15 045 617 €**		

Monsieur ROSEAU donne la parole à Monsieur le Maire pour présenter les investissements sur le secteur de coudray-rabut

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

REÇU EN PREFECTURE
le 09/03/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-200086379-20260303-DEL20260301

PONT-L'EVEQUE

FOCUS SUR LES INVESTISSEMENTS REALISÉS SUR LE SECTEUR DE COUDRAY-RABUT

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2019 - 2025
Cimetière Saint Pierre	5 151 €	30 578 €		1 802 €	4 500 €			42 030 €
Voirie Route d'Honfleur	26 611 €							26 611 €
Citernes incendies			183 464 €	40 173 €	1 270 €			224 908 €
Arrêt de bus et radar pédagogique	3 054 €					4 433 €		7 487 €
Réseaux	4 367 €			2 986 €				7 353 €
Total annuel	39 183 €	30 578 €	183 464 €	44 961 €	5 770 €	4 433 €		308 390 €

Montant moyen d'investissement annuel de la commune historique: **28 500 €**
Soit **88 € / hab.** contre **398 €/hab.** pour une commune de même strate.

499 200 € de travaux de voirie sont prévus sur le plan pluriannuel

Monsieur ROSEAU poursuit la présentation du ROB

PONT-L'EVEQUE

L'INVESTISSEMENT

LES RECETTES

Les Recettes d'investissement	2020	2021	2022	2023	2023	2024	2025*
Dotations, fonds divers	321 263 €	808 311 €	995 132 €	1 821 278 €		493 541 €	1 720 556 €
Dont FCTVA	*43 270 €*	*444 968 €*	*236 396 €*	*197 002 €*		*114 131 €*	*751 099 €*
Dont taxe d'aménagement	*130 438 €*	*302 674 €*	*203 735 €*	*464 437 €*		*303 918 €*	*58 231 €*
Dont excédent de fonctionnement capitalisé	*147 555 €*	*60 668 €*	*555 000 €*	*1 159 839 €*		*75 492 €*	*911 226 €*
Subventions (y compris opérations PVD)	184 270 €	696 689 €	120 707 €	98 853 €		705 587 €	533 725 €
Emprunt	400 500 €		340 000 €	400 000 €			2 700 000 €
Immobilisations corporelles et en cours	79 953 €	33 242 €		31 800 €			
Virement de la section de fonctionnement	*1 567 471 €*	*1 828 610 €*	*1 900 000 €*	*1 275 237 €*		*1 444 150 €*	*1 195 711 €*
Total recettes d'investissement (hors virement)	985 986 €	1 538 242 €	1 455 839 €	2 351 931 €	- €	1 199 128 €	4 954 281 €
	Total 2020 - 2025 (hors virement) :				12 485 407 €		

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

REÇU EN PREFECTURE
le 09/03/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-200086379-20260303-DEL20260301

LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ET LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE

PONT-L'ÉVÊQUE

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Désignation des travaux	2026	2027	2028	2029	Total /type de travaux 2026-2029
Effacement de réseaux	81 022 €	249 972 €	127 388 €	127 388 €	585 770 €
Voirie	373 000 €	473 000 €	1 961 184 €	1 579 200 €	4 386 384 €
Acquisitions foncières et gros matériels	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	320 000 €
Vidéoprotection et éclairage public	150 000 €	150 000 €	- €	- €	300 000 €
Projets structurants	1 717 108 €	460 000 €	4 500 000 €	2 800 000 €	9 477 108 €

2026	2027	2028	2029	Global Pluri-annuel 2026-2029
2 401 130 €	1 412 972 €	6 668 572 €	4 586 588 €	15 069 262 €

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

REÇU EN PREFECTURE
le 09/03/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-200086379-20260303-DEL20260301

LES SUBVENTIONS PRÉVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT

Répartition des subventions par financeur

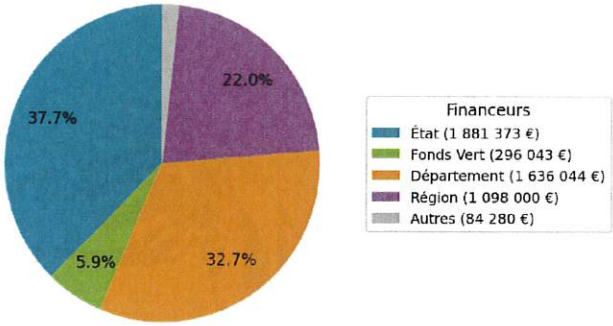

Les subventions sont allouées pour 98 % au programme de travaux de Petite Ville de Demain, soit un total de 4 995 740 €.

LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE :

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Nature des dépenses de fonctionnement	2025*	2026	2027	2028	2029	2030	Evolution 2025/2030
Charges à caractère général	1 343 010 €	1 479 109 €	1 487 291 €	1 515 626 €	1 546 447 €	1 578 265 €	17,52%
Charges de personnel	2 203 660 €	2 432 600 €	2 547 776 €	2 557 015 €	2 625 355 €	2 667 400 €	21,04%
Autres charges de gestion courante	528 557 €	539 128 €	541 793 €	546 005 €	550 169 €	554 478 €	4,90%
Intérêts de la dette	94 038 €	114 904 €	100 815 €	90 173 €	106 947 €	107 214 €	14,01%
Dépenses de gestion (hors intérêts de la dette)	4 075 227 €	4 450 837 €	4 576 860 €	4 618 646 €	4 721 971 €	4 800 143 €	17,79%

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

REÇU EN PREFECTURE
le 09/03/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-200086379-20260303-DEL20260301

PONT-L'ÉVÊQUE

LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Nature des recettes de fonctionnement	2025*	2026	2027	2028	2029	2030	Evolution 2025/2030
Produits des services du domaine	244 223 €	226 930 €	229 699 €	235 341 €	235 139 €	237 956 €	-2,57%
Impôts et taxes	3 434 080 €	3 478 825 €	3 599 503 €	3 724 372 €	3 856 558 €	3 993 656 €	16,29%
Dotations et participations	1 619 529 €	1 560 931 €	1 542 993 €	1 548 326 €	1 550 728 €	1 555 765 €	-3,94%
Autres produits de gestion courante	168 476 €	139 036 €	141 516 €	144 133 €	146 727 €	149 267 €	-11,40%
Autres recettes de gestion	14 214 €	300 700 €	505 700 €	511 038 €	9 979 €	8 905 €	-37,35%
Recettes de gestion	5 480 522 €	5 706 422 €	6 019 411 €	6 163 210 €	5 799 131 €	5 945 549 €	8,49%

PONT-L'ÉVÊQUE

LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE

LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

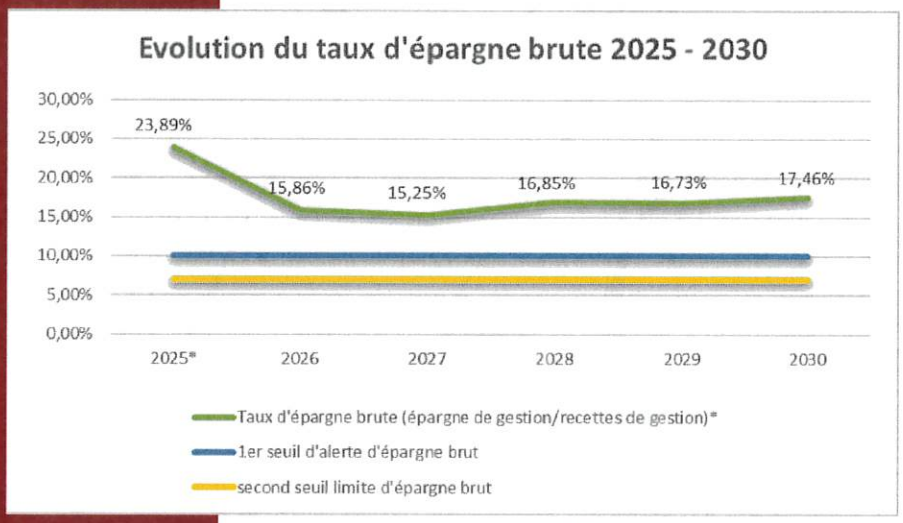

* Pour rappel le taux moyen d'épargne brute 2024 des communes de même strate est de **16,24 %**.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

REÇU EN PREFECTURE
le 09/03/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-200086379-20260303-DEL20260301

ÉTAT DE LA DETTE

ÉTAT DE LA DETTE

Année	Capital	Intérêts	Annuité	Montant emprunté dans l'année	Capital restant dû	endettement / désendettement*	Capacité de désendettement en année
2020	403067€	112353€	515420€	400000€	3 527389€	3 067€	4
2021	423113€	102102€	525215€		3 104275€	423 113€	3
2022	428821€	96046€	524867€	340000€	2 913976€	88 821€	3
2023	440776€	89195€	529971€	400000€	3 016156€	40 776€	4
2024	449297€	84938€	534235€	1 200000€	3 766859€	-750703 €	5
2025	486982€	94039€	581021€	1 500000€	4 779877€	-1 013018€	4
2026	512414€	114904€	627318€		4 267463€	512 414€	5
2027	440094€	100815€	540909€		3 827369€	440 094€	5
2028	384953€	90173€	475126€		3 442416€	384 953€	4
2029	318818€	106947€	425765€	1 000000€	4 123598€	-681 182 €	4
2030	302625€	107214€	409839€		3 820973€	302 625€	3
2031	270878€	99401€	370279€		3 550095€	270 878€	

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

REÇU EN PREFECTURE
le 09/03/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-200086379-20260303-DEL20260301

PONT-L'ÉVÊQUE

ÉTAT DE LA DETTE

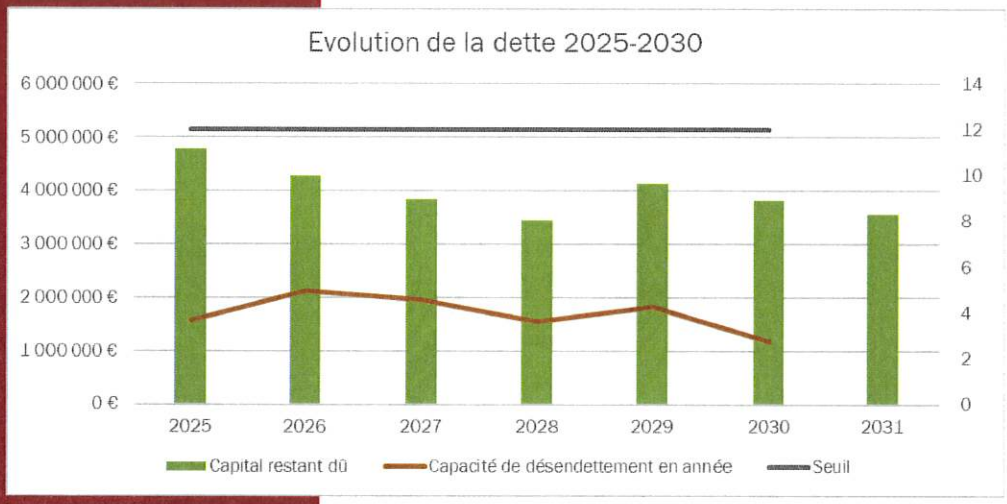

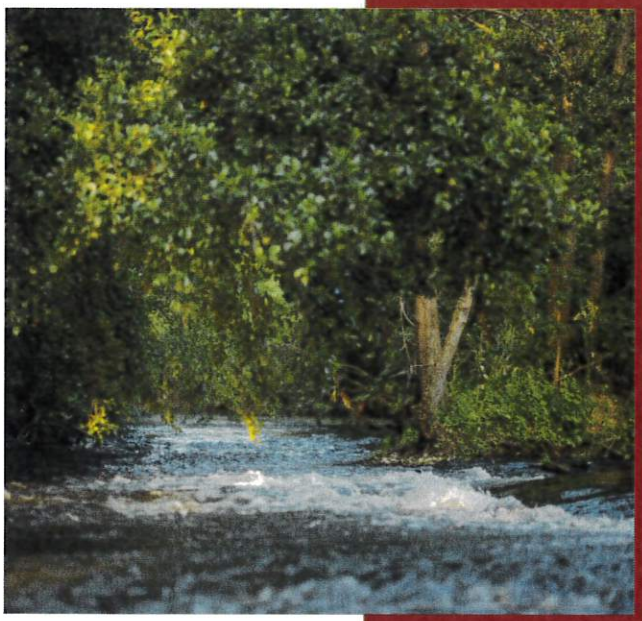

LES BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

REÇU EN PREFECTURE
le 09/03/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-200086379-20260303-DEL20260301

LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

La section d'exploitation	2020	2021	2022	2023	2024	2025*	Evolution 2024/2025	Evolution 2020/2025
Charges à caractère général	7 971 €	20 815 €	10 713 €	11 716 €	13 675 €	14 879 €		
Charges de personnel	13 000 €	23 000 €	23 000 €	23 000 €	23 000 €	23 000 €		
Autres charges de gestion courante	12 395 €	10 855 €	9 263 €	7 671 €	7 671 €			
Intérêts de la dette	2 343 €	3 167 €	2 678 €	4 516 €	7 552 €	3 611 €		
Total des dépenses d'exploitation (hors charges financières)	**33 366 €**	**54 670 €**	**42 976 €**	**42 387 €**	**44 346 €**	**37 879 €**	**-15%**	**14%**
Produits des services du domaine	120 603 €	130 594 €	121 041 €	122 316 €	152 109 €	179 582 €		
Total des recettes d'exploitation	**120 603 €**	**130 594 €**	**121 041 €**	**122 316 €**	**152 109 €**	**179 582 €**	**18%**	**49%**

La section d'investissement	2020	2021	2022	2023	2024	2025*
Dépenses réelles d'investissement	62 965 €	90 304 €	0 €	45 505 €	68 281 €	134 915 €
Recettes réelles d'investissement	215 454 €	0 €	0 €	0 €	1 107 €	92 350 €
Dont excédent de fonctionnement capitalisé	*75 454 €*	*0 €*	*743 €*	*0 €*	*1 107 €*	*92 350 €*

LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

La section d'exploitation	2020	2021	2022	2023	2024	2025*	Evolution 2024/2025	Evolution 2020/2025
Charges à caractère général	113 522 €	77 553 €	119 455 €	3 383 €	3 522 €	3 535 €		
Charges de personnel	13 000 €	23 000 €	23 000 €	23 000 €	23 000 €	23 000 €		
Autres charges de gestion courante								
Intérêts de la dette	7 182 €	8 743 €	7 754 €	11 981 €	11 564 €	9 107 €		
Total des dépenses d'exploitation (hors charges financières)	**126 522 €**	**100 553 €**	**142 455 €**	**26 383 €**	**26 522 €**	**26 535 €**	**0,05%**	**-79%**
Produits des services du domaine	161 308 €	141 851 €	142 636 €	114 021 €	113 937 €	176 037 €		
Subventions d'exploitation		137 418 €	82 054 €					
Total des recettes d'exploitation	**161 308 €**	**279 269 €**	**224 690 €**	**114 021 €**	**113 937 €**	**176 037 €**	**55%**	**9%**

La section d'investissement	2020	2021	2022	2023	2024	2025*
Dépenses réelles d'investissement	394 566 €	134 526 €	42 576 €	68 403 €	6 193 €	319 445 €
Recettes réelles d'investissement	509 252 €	0 €	743 €	14 363 €	64 524 €	393 008 €
Dont excédent de fonctionnement capitalisé	*221 252 €*	*0 €*	*743 €*	*0 €*	*64 524 €*	*43 139 €*

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **PREND** acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour la préparation du budget primitif de la Ville et de ses budgets annexes

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

REÇU EN PREFECTURE
le 09/03/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-200086379-20260303-DEL20260301

- **PRECISE** que le Rapport d'Orientations Budgétaires joint a été établi pour servir de support au débat et remis à tous les membres du Conseil Municipal
- **PRECISE** que ledit rapport fera l'objet d'une diffusion sur le site internet de la Ville de Pont-l'Évêque et sera transmis à la Communauté de Communes Terre d'Auge.

INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2026

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, le maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le maire peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026 pour les budgets suivants dans les limites indiquées ci-après :

Pour le Budget Principal :

Chapitre	Article	Intitulé	Budget 2025 (propositions nouvelles)	Crédits autorisés par ouverture anticipée 2026
23 – Immobilisation en cours	2315	Installations techniques	663 000 €	50 000 €
	238	Avance travaux		20 000 €
Opé 50 – Aménagement urbain Place Foch	2315	Installations techniques	39 720 €	9 930 €
Opé 52 – Schémas cyclables et mobilité	2315	Installations techniques	270 000 €	67 500 €

Pour le budget Assainissement :

Chapitre	Article	Intitulé	Budget 2025 (propositions nouvelles)	Crédits autorisés par ouverture anticipée 2026
23 – Immobilisation en cours	2313	Constructions	286 935 €	25 000 €

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

REÇU EN PREFECTURE
le 09/03/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-200086379-20260303-DEL20260301

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** l'ouverture des crédits anticipés dans les conditions exposées ci-dessus (ou dans le tableau annexé à la présente délibération) dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année 2025.

III – PERSONNEL

DELIBERATION PORTANT CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS SUITE À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE – ARTICLE L332-23 2e DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir :

- Un surcroît d'activité saisonnière au sein de l'espace culturel des Dominicaines,
- Période d'arrosage et surcroît de travail conséquent au fleurissement estival de la commune.

Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de créer :

- à compter du 1er juillet 2026 d'un emploi non permanent sur le grade d'adjoint du patrimoine dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35ème et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de :
  - 2 mois
- à compter du 1er juin 2026 d'un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35ème et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de
  - 3 mois
- à compter du 1er juillet 2026 d'un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35ème et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de
  - 2 mois

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

REÇU EN PREFECTURE
le 09/03/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-200086379-20260303-DEL20260301

- **AUTORISE** la création
  - à compter du 1er juillet 2026 d'un emploi non permanent sur le grade d'adjoint du patrimoine dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35ème et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de
    - 2 mois
  - à compter du 1er juin 2026 d'un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35ème et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de
    - 3 mois
  - à compter du 1er juillet 2026 d''un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35ème et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de
    - 2 mois
- **FIXE** la rémunération par référence à l'indice brut 367, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- **INSCRIT** la dépense correspondante au chapitre 012 article 64131 du budget primitif 2026.

IV – DECISIONS DU MAIRE

DEC2026_01_01 : acquisition de fournitures 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
AD Equipement	Fournitures de voirie	Pas de marché, achat sur bons de commande	6 509,16

DEC2026_01_02 : acquisition de fournitures 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
Alkern Normandy TUB	Fournitures de voirie	Pas de marché, achat sur bons de commande	1 845,92

DEC2026_01_03 : acquisition de fournitures 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
Amazon Business	Fournitures diverses	Pas de marché, achat sur bons de commande	2 203,19

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

REÇU EN PREFECTURE
le 09/03/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-200086379-20260303-DEL20260301

DEC2026_01_04 : acquisition de fournitures 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
Anne Faye Sarl	Fournitures Parcs et Jardins et EPI	Pas de marché, achat sur bons de commande	1 069,45

DEC2026_01_05 : acquisition de fournitures 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
Belta	Fournitures Cartouches Encre	Pas de marché, achat sur bons de commande	1 105,20

DEC2026_01_06 : acquisition de fournitures 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
Chlorodis	Fournitures Parcs et Jardins	Pas de marché, achat sur bons de commande	1 183,84

DEC2026_01_07 : acquisition de fournitures 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
Dégriff Automobile	Fournitures pour entretien de véhicules	Pas de marché, achat sur bons de commande	1 277,55

DEC2026_01_08 : acquisition de fournitures 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
Delachaux et nieslé	Livres Vente Dominicaines	Pas de marché, achat sur bons de commande	1 539,41

DEC2026_01_09 : acquisition de fournitures 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
Districo	Fournitures diverses Parcs et Jardins et Services Techniques	Pas de marché, achat sur bons de commande	6 977,75

DEC2026_01_10 : acquisition de fournitures 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
Dix doigts	Fournitures pédagogiques et administratives	Pas de marché, achat sur bons de commande	1 369,36

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

REÇU EN PREFECTURE
le 09/03/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-200086379-20260303-DEL20260301

DEC2026_01_11 : acquisition de fournitures 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
Editions Thiery Magnier	Livres Vente Dominicaines	Pas de marché, achat sur bons de commande	1 727,50

DEC2026_01_12 : acquisition de fournitures 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
Espace Emeraude	Fournitures Parcs et Jardins	Pas de marché, achat sur bons de commande	1 334,16

DEC2026_01_13 : acquisition de fournitures 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
Fiducial	Fournitures Administratives et Diverses	Pas de marché, achat sur bons de commande	1 710,63

DEC2026_01_14 : acquisition de fournitures 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
Fischer bois	Fournitures bois expositions	Pas de marché, achat sur bons de commande	1 043,94

DEC2026_01_15 : acquisition de fournitures 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
Gédibois	Fournitures bois parcs et jardins et services techniques	Pas de marché, achat sur bons de commande	1 225,82

DEC2026_01_16 : acquisition de fournitures 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
Graines Voltz	Fournitures parcs et jardins	Pas de marché, achat sur bons de commande	1 266,43

DEC2026_01_17 : acquisition de fournitures 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
Legallais Bouchard	Fournitures diverses atelier	Pas de marché, achat sur bons de commande	2 100,76

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

REÇU EN PREFECTURE
le 09/03/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-200086379-20260303-DEL20260301

DEC2026_01_18 : acquisition de fournitures 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
Labocentre	Fournitures de voirie	Pas de marché, achat sur bons de commande	2 910,78

DEC2026_01_19 : acquisition de fournitures 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
MDY	Fournitures Services Techniques	Pas de marché, achat sur bons de commande	1 100,64

DEC2026_01_20 : acquisition de fournitures 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
Normandie Matériaux	Fournitures Services Techniques et Parcs et Jardins	Pas de marché, achat sur bons de commande	1 233,34

DEC2026_01_21 : acquisition de fournitures 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
Point P	Fournitures diverses atelier	Pas de marché, achat sur bons de commande	1 387,76

DEC2026_01_22 : acquisition de fournitures 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
Rexel	Fournitures électriques parcs et jardins et ateliers municipaux	Pas de marché, achat sur bons de commande	2 775,86

DEC2026_01_23 : acquisition de fournitures 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
Rivolier	Fournitures Police Municipale	Pas de marché, achat sur bons de commande	2 054,72

DEC2026_01_24 : acquisition de fournitures 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
Scenopolis	Fournitures exposition hors les murs	Pas de marché, achat sur bons de commande	1 084,67

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

REÇU EN PREFECTURE
le 09/03/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-200086379-20260303-DEL20260301

DEC2026_01_25 : acquisition de fournitures 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
Sunclear	Fournitures services techniques	Pas de marché, achat sur bons de commande	4 940,78

DEC2026_01_26 : acquisition de fournitures 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
Tampleu Spriet	Fournitures vêtements de travail ST et PJ	Pas de marché, achat sur bons de commande	2 356,76

DEC2026_01_27 : acquisition de fournitures 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
Vetforce Harmony	Fournitures Habillement Police Municipale	Pas de marché, achat sur bons de commande	1 142,56

DEC2026_01_28 : acquisition de fournitures 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
Wurth	Fournitures diverses atelier + EPI Parcs et Jardins	Pas de marché, achat sur bons de commande	6 722,76

DEC2026_01_29 : Location de matériel roulant et autres 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
Bleu Blanc Planète location	Location mini-pelle, nacelle et divers	Location sur bon de commande	2 533,64

DEC2026_01_30 : Location de matériel roulant et autres 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
Caux location service	Location sanitaires	Location sur devis	5 245,92

DEC2026_01_31 : Location de matériel roulant et autres 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
Festilight	Location décors de Noël	Location sur devis	5 550,00

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

REÇU EN PREFECTURE
le 09/03/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-200086379-20260303-DEL20260301

DEC2026_01_32 : Location de matériel roulant et autres 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
France location	Location tente Fête du Fromage	Contrat DLE23874 du 28/01/2025 pour 2025	60 328,38

DEC2026_01_33 : Location de matériel roulant et autres 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
Loxam	Location Caroteuse	Location sur bon de commande	1 141,36

DEC2026_01_34 : Location de matériel roulant et autres 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
Normandie sonorisation	Location sono et écran	Location sur bon de commande	1 128,08

DEC2026_01_35 : Location de matériel roulant et autres 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
Pitney Bowes	Contrat machine à affranchir	Contrat 2025	1 140,73

DEC2026_01_36 : Entretien terrains, chemins 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
Entreprise ERNOULT	Elagage	Devis	8 740,52

DEC2026_01_37 : Entretien terrains, chemins 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
Haut tour de l'arbre	Taillage et abattage arbres	Devis	3 672,00

DEC2026_01_38 : Entretien bâtiments publics et autres bâtiments 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
Atelier Gouty Vitraux	Restauration vitraux	Devis	2 445,12

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

REÇU EN PREFECTURE
le 09/03/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-200086379-20260303-DEL20260301

DEC2026_01_39 : Entretien Réseaux et Voiries 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
Drivtec Ouest	Nettoyage réseaux eaux pluviales	Devis – Bon de commande	2 100,00

DEC2026_01_40 : Entretien Réseaux et Voiries 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
Eurovia	Entretien voirie	Marché à bon de commande	34 185,12

DEC2026_01_41 : Entretien véhicules et autres biens 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
Anne Faye	Entretien matériel Parcs et Jardins	Entretien sur bon de commande	1 001,60

DEC2026_01_42 : Entretien véhicules et autres biens 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
Côte Fleurie Dégriff Automobile	Entretien véhicules	Entretien sur bon de commande	6 901,32

DEC2026_01_43 : Entretien véhicules et autres biens 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
Mathieu Fayat Group	Entretien balayeuse	Entretien sur bon de commande	29 693,00

DEC2026_01_44 : Entretien véhicules et autres biens 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
Sodecc	Entretien véhicule camion benne	Entretien sur bon de commande	1 116,00

DEC2026_01_45 : Maintenance 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
Agence Telecom	Maintenance standard Mairie	Contrat antérieur 2024	1 152,00

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

REÇU EN PREFECTURE
le 09/03/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-200086379-20260303-DEL20260301

DEC2026_01_46 : Maintenance 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
Bouygues Energies et Services	Maintenance Vidéo Protection	Contrat antérieur 2024	3 130,99

DEC2026_01_47 : Maintenance 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
Decavel	Maintenance Grand Orgue	Contrat antérieur 2024	1 860,00

DEC2026_01_48 : Maintenance 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
DN Gestion	Maintenance Billetterie Dominicaines	Contrat 2022	1 220,42

DEC2026_01_49 : Maintenance 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
KOESIO	Maintenance Copieur	Contrat antérieur 2024	5 325,68

DEC2026_01_50 : Maintenance 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
LUMIPLAN	Maintenance Panneaux Lumineux	Contrat 2025/2026	2 513,29

DEC2026_01_51 : Maintenance 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
Masternaut	Maintenance Connect Pro Véhicule	Contrat antérieur 2024	1 404,42

DEC2026_01_52 : Maintenance 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
MSB Informatique	Maintenance Informatique	Contrat antérieur 2025	2 336,40

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

REÇU EN PREFECTURE
le 09/03/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-200086379-20260303-DEL20260301

DEC2026_01_53 : Maintenance 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
OTIS	Maintenance Ascenseur	Contrat antérieur 2024	2 002,42

DEC2026_01_54 : Maintenance 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
PROTECSAN	Maintenance Sanitaires Automatiques	Contrat antérieur 2024	3 060,00

DEC2026_01_55 : Maintenance 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
StandbyDev	Maintenance Cinémomètre	Devis	1 942,80

DEC2026_01_56 : Services 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
Art du Feu	Feu d'Artifice	Bon de commande – Devis	8 700,00

DEC2026_01_57 : Services 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
Association Teragir	Pavillon Bleu 2025	Bon de commande – Devis	1 510,00

DEC2026_01_58 : Services 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
Aux Arts – Co Mixmédia	Publication	Bon de commande – Devis	1 200,00

DEC2026_01_59 : Services 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
BOISARD Julien	Reportage Photo	Bon de commande – Devis	1 618,00

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

REÇU EN PREFECTURE
le 09/03/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-200086379-20260303-DEL20260301

DEC2026_01_60 : Services 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
CNFPT	Formations Police Municipale	Bon de commande – Devis	1 200,00

DEC2026_01_61 : Services 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
Déménagement AUGUSTE	Transport Œuvres	Bon de commande – Devis	1 776,00

DEC2026_01_62 : Services 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
Edition Sortir	Insertion magazine	Bon de commande – Devis	1 560,00

DEC2026_01_63 : Services 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
Electronik	Prestation Micro-Folie	Bon de commande – Devis	3 174,80

DEC2026_01_64 : Services 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
Esport Club Normandie	Animatiion Ludik	Bon de commande – Devis	2 026,89

DEC2026_01_65 : Services 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
FL Print	Impression Evènementiel	Bon de commande – Devis	5 244,18

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

REÇU EN PREFECTURE
le 09/03/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-200086379-20260303-DEL20260301

DEC2026_01_66 : Services 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
FREDON	Destruction Nids	Bon de commande – Devis	2 554,00

DEC2026_01_67 : Services 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
Hebdos Communication	Parution Pays D'Auge	Bon de commande – Devis	2 100,00

DEC2026_01_68 : Services 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
Horizons Naviguer et Partager	Animation Festival Ensemble	Bon de commande – Devis	1 326,55

DEC2026_01_69 : Services 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
Immexpert	Diagnostics bâtiments	Bon de commande – Devis	1 997,61

DEC2026_01_70 : Services 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
JLS Audio	Prestation sonorisation	Bon de commande – Devis	2 040,00

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

REÇU EN PREFECTURE
le 09/03/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-200086379-20260303-DEL20260301

DEC2026_01_71 : Services 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
La Tartine	Insertion magazine	Bon de commande – Devis	1 656,00

DEC2026_01_72 : Services 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
La Villette	Adhésion 2025	Bon de commande – Devis	1 000,00

DEC2026_01_73 : Services 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
Lettres et décors	Impression événementiel	Bon de commande – Devis	1 698,00

DEC2026_01_74 : Services 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
Lisieux Voyages	Transport concours villes fleuries	Bon de commande – Devis	1 130,00

DEC2026_01_75 : Services 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
Logitud	Licence et droit logiciel Police Municipal	Bon de commande – Devis	1 800,00

DEC2026_01_76 : Services 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
Motamo	Parutions 2025	Bon de commande – Devis	1 404,00

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

REÇU EN PREFECTURE
le 09/03/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-200086379-20260303-DEL20260301

DEC2026_01_77 : Services 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
Radio France Publicité	Spot Radio	Bon de commande – Devis	2 599,21

DEC2026_01_78 : Services 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
Sémanor	Parutions 2025	Bon de commande – Devis	2 700,00

DEC2026_01_79 : Services 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
SMV Formation	Formations Personnels	Bon de commande – Devis	3 036,00

DEC2026_01_80 : Services 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
Tohu Bohu	Visites Prison	Bon de commande – Devis	6 900,00

DEC2026_01_81 : Services 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
Tounett la clarté	Nettoyage vitres locaux	Bon de commande – Devis	4 171,37

DEC2026_01_82 : Services 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
UAMC	Cotisations	Bon de commande – Devis	1 369,37

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

REÇU EN PREFECTURE
le 09/03/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-200086379-20260303-DEL20260301

DEC2026_01_83 : Remboursement sinistre 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
UP Déjeuner	Ristourne sur chèque déjeuner		452,12

DEC2026_01_84 : Remboursement sinistre 2ème semestre 2025

Fournisseur	Type de dépense	Observations	Montant TTC
GROUPAMA	Remboursement franchise sinistre		1 000,00

V – INFORMATIONS AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Prochain Conseil Municipal le Mardi 3 mars 2026 avec le vote du Budget.

Monsieur le Maire s'excuse d'avoir oublié le mois dernier d'informer les membres du Conseil Municipal du décès de Monsieur Pierre SÉCHERET. Il propose d'effectuer une minute de silence à sa mémoire. En sa qualité d'adjoint, une gerbe au nom de la Ville a été déposée lors de son inhumation. A la demande de la famille l'inhumation s'est déroulée en toute intimité.

VI – QUESTIONS DIVERSES

Madame AUZANNET-GICQUEL demande si la commune a des informations sur le bien situé rue Valencourt dont la façade est étayée.

Monsieur le Maire répond qu'un arrêté de sécurisation des lieux a été pris.

Monsieur MARIVINGT effectue un point sur le sujet. La mairie a effectué une première expertise pour mesurer le degré de gravité du bâtiment et voir s'il y avait un péril imminent ou non. Après une expertise approfondie, il a été mis en évidence que les dommages ne portaient pas que sur la façade mais également sur les murs de refends intérieurs. Un cabinet a été désigné et un expert en structure est actuellement en train de travailler et nous fournira son rapport très rapidement. C'est un bâtiment qui doit être préservé, bâtiment remarqué situé en SPR. Il y a un souhait de l'ABF qu'il soit maintenu et restauré dans le respect des matériaux d'origine.

Plus aucune question n'étant posée la séance est levée à 20h40

Le secrétaire de séance,

Corentin RIOU

le Maire,

Yves DESHAYES

MAIRIE DE PONT-L'EVEQUE (CALVADOS)

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355